2021

RAPPORT ANNUEL
MAIF VIE

SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL 2021
MAIF VIE

04 LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

05 L'ESSENTIEL SUR MAIF VIE

08 L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

36 LES RÉSOLUTIONS

40 LES RAPPORTS

50 LES ÉTATS FINANCIERS

92 LISTE DES BRANCHES PRATIQUÉES ET PAYS OÙ L'ENTREPRISE EXERCE SON ACTIVITÉ

Les membres du conseil d'administration et de la direction

Le conseil d'administration

Président
Dominique Mahé

Vice-président
Yves Pellicier

Administrateurs
Éric Berthoux
Arnaud Courdesses
Pascal Demurger
Marie-Pierre Élie
Nadine Naas
Christian Ponsolle

La direction

Directrice générale
Hélène N'Diaye

Directeurs généraux adjoints
Stéphane Hug (jusqu'au 02/04/2021)
Marina Sellari (à partir du 06/10/2021)
Frédéric Lecanu

L'essentiel sur MAIF VIE

Filiale d'assurance vie du groupe MAIF

MAIF VIE a été créée en 1984 et a commencé son activité en 1985. Son capital social est détenu à hauteur de 99,9 % par MAIF, les 0,01 % restant étant détenus par les 8 administrateurs de MAIF VIE.

Au sein du groupe MAIF, le développement de l'offre d'assurance vie permet d'apporter une réponse adaptée aux besoins des sociétaires MAIF pour :
- **protéger sa famille ;**
- **assurer l'avenir de ses enfants ;**
- **se constituer, par l'épargne, un complément de retraite et de revenu ;**
- **favoriser la transmission d'un capital ;**
- **...**

MAIF VIE est présente dans les domaines de :

• l'épargne et l'épargne retraite

Nouveau Cap (transferts PEP), contrat d'assurance vie en euros.

Assurance vie Responsable et Solidaire, contrat multisupport.
Label d'Excellence 2021 *(Les Dossiers de l'Épargne)*.
100 % des unités de compte sont labellisées ISR (Investissement socialement responsable), Greenfin, Finansol ou Relance depuis le 01/10/2021.

PER Responsable et Solidaire,
Label d'Excellence 2021 *(Les Dossiers de l'Épargne)*.
100 % des unités de compte sont labellisées ISR (Investissement socialement responsable), Greenfin, Finansol ou Relance depuis le 01/10/2021.

Épargne vie simplicité, contrat d'assurance vie multisupport (distribué par les mutuelles du groupe VYV).

• la prévoyance

Rassurcap Solutions, contrat d'assurance décès toutes causes.

Assurance Emprunteur MAIF.

Avantage Emprunteur.

Assurance Prévoyance Professionnelle.

Sollicitudes, contrat d'assurance obsèques.

Élément clé de l'orientation stratégique de MAIF, l'offre d'assurance vie ainsi proposée répond aux critères de qualité, de performance, de sécurité, d'accessibilité et de simplicité qui caractérisent l'ensemble du système de protection et d'accompagnement proposé par la mutuelle.

Par ailleurs, en concourant au développement du sociétariat, à la fidélisation de toutes celles et ceux qui adhèrent aux valeurs MAIF et à la conception qu'elle a de son métier d'assureur mutualiste, MAIF VIE permet au groupe de diversifier ses activités et de conforter son assise économique face à son environnement concurrentiel.

L'ESSENTIEL SUR MAIF VIE

En 2021, l'activité d'assurance vie représente 20 % des encaissements du groupe MAIF et 56 % de ses placements, l'ensemble des actifs gérés par MAIF VIE s'élève à 11,9 milliards d'euros.

Évolution du nombre d'adhérents

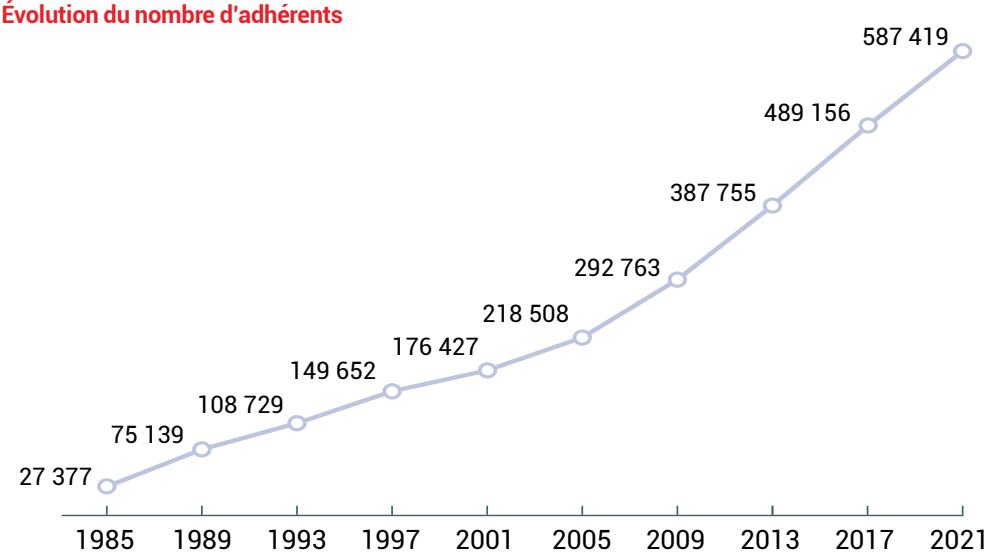

Développement économique (en millions d'euros)

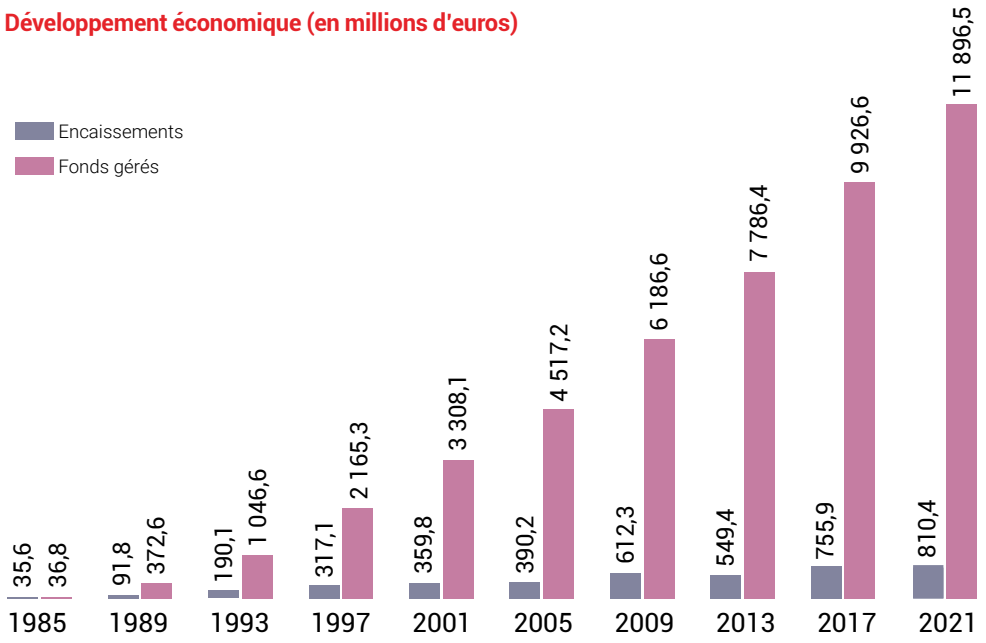

Les chiffres clés de l'exercice

Chiffres exprimés en millions d'euros (M€).

L'activité

Au 31/12/2021, MAIF VIE compte 587 419 adhérents, soit une augmentation de 5,2 % (+ 4,4 % en 2020).

Les encaissements totaux bruts de réassurance s'élèvent à 810,4 M€, soit une progression de 10,0 % par rapport à 2020 (+ 4,0 % en 2020).

Les contrats Nouveau Cap (y compris PEP) et Assurance vie Responsable et Solidaire représentent respectivement 30 % et 65 % des encaissements relatifs aux contrats d'assurance en cas de vie.

Le montant des prestations augmente de 3,8 % (+ 1,2 % en 2020), l'ensemble du secteur augmente de 7,0 % (+ 0,1 % en 2020).

Les provisions techniques brutes de réassurance progressent de 4,5 % par rapport à 2020 (+ 4,2 % en 2020) et portent principalement sur les contrats d'assurance en cas de vie.

Les résultats

Les taux de rémunération nets 2021 des contrats Nouveau Cap et Assurance vie Responsable et Solidaire sont identiques et s'établissent à 1,30 % (identiques à 2020).

L'exercice 2021 se traduit par un bénéfice de 50,3 M€, en progression de 45,3 M€ par rapport à 2020.

Le ratio frais généraux internes/provisions mathématiques brutes moyennes de l'exercice s'établit à 0,46 % (0,42 % en 2020).

Le taux de couverture des frais généraux par les ressources de gestion se situe à 96,1 % (en 2020 : 103,5 %).

587 419
Adhérents

810,4 M€
Encaissements bruts de réassurance

523,3 M€
Prestations

11 269,2 M€
Provisions techniques brutes de réassurance

1,30 %
Taux de rémunération net :
- Nouveau Cap[1]
- Assurance vie Responsable et Solidaire[2]

1 - Formule actuellement diffusée.
2 - Pour le compartiment en euros.

+ 50,3 M€
Résultat net

0,46 %
Rapport frais généraux internes/ provisions mathématiques moyennes brutes de réassurance

L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

01

L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 22/06/2022

Faits marquants de l'exercice 2021 et évolution prévisible

Le contexte financier de l'année 2021 a été favorable pour le marché de l'assurance vie avec :
- une légère amélioration de la situation des taux bas des marchés obligataires qui reviennent en territoire positif au 31/12/2021 avec un taux de l'OAT 10 ans à 0,20 % ;
- des marchés actions performants avec une hausse de plus de 22 % du Stoxx Europe 600.

Après une année 2020 morose, les Français ont de nouveau investi sur le marché de l'assurance vie qui retrouve une collecte nette positive à fin 2021.

Ainsi, MAIF VIE enregistre une hausse de la collecte nette de 32 % avec une collecte nette positive à 218 M€ marquant ainsi la confiance de ses adhérents. Le rendement du portefeuille a permis de servir des taux situés dans la bonne moyenne du marché tout en sécurisant les rendements futurs des adhérents par une dotation à la provision pour participation aux bénéfices et en renforçant ses fonds propres.

La performance économique de MAIF VIE en 2021 est exceptionnelle avec :
- un résultat net comptable de 50 M€ permettant de renforcer les fonds propres (+ 10 %) ;
- une forte activité avec près de 30 000 nouveaux adhérents et un chiffre d'affaires historique de plus de 800 M€ ;
- un taux de rémunération pour les principaux produits à 1,30 % net servi en 2021 ;
- une provision pour participation aux bénéfices qui est portée à 6,04 % des provisions mathématiques des supports en euros de nos contrats d'épargne (5,61 % fin 2020).

Les impacts de la crise sanitaire sur les comptes de MAIF VIE sont considérés comme non significatifs au regard des comptes de MAIF VIE.

MAIF souhaite continuer à conforter sa singularité et MAIF VIE s'inscrit dans cette volonté.

2021 a été une année exceptionnelle. Année exceptionnelle par le contexte, à la fois économique et sanitaire, très difficile, qui a mobilisé tout au long de l'année l'ensemble du groupe. Mais surtout, une année exceptionnelle par la performance, puisqu'il s'agit tout simplement de la meilleure performance du groupe et de MAIF VIE, en termes de développement.

Dans ce contexte et pour maintenir ce niveau de performance, il est indispensable pour MAIF VIE de conforter sa singularité en faisant de l'attention des sociétaires et adhérents la source de leur satisfaction, et en portant aux acteurs internes une attention qui nourrit leur épanouissement, tout en veillant à son impact sur le monde.

Renforcer son impact positif : MAIF VIE est la première société d'assurance vie à devenir société à mission

Dans le prolongement de sa maison mère et pour renforcer l'impact positif de ses propres activités, MAIF VIE a initié sa transformation en société à mission. Après avoir consacré le second semestre de l'année 2020 à embarquer l'ensemble de ses parties prenantes dans la formulation des objectifs sociaux et environnementaux de MAIF VIE (avec l'identification de déclinaisons opérationnelles spécifiques intégrées dans une « carte de transformation » pluriannuelle), 2021 a été l'année officielle de transformation en société à mission, avec l'adoption de la raison d'être suivante :
« Convaincus que seule une attention sincère portée à l'autre et au monde permet de garantir un réel mieux commun, nous, MAIF VIE, plaçons cette attention au cœur de chacun de nos engagements et de chacune de nos actions. »

Cette raison d'être est désormais inscrite dans les statuts de MAIF VIE, complétée des cinq objectifs sociaux et environnementaux suivants validés à l'issue de la démarche de construction de la mission de MAIF VIE :

- placer l'intérêt de ses sociétaires au cœur de ses activités ;
- favoriser, par une attention sincère, l'épanouissement de ses acteurs internes au sein d'un collectif engagé ;
- contribuer à la construction d'une société plus solidaire à travers ses activités ;
- participer à la transition écologique au travers de ses activités ;
- promouvoir le développement de modèles d'entreprises engagées dans la recherche d'impacts positifs.

L'assemblée générale de MAIF VIE a approuvé les modifications statutaires pour valider la transformation en société à mission, faisant ainsi de MAIF VIE la **« 1re société d'assurance vie à devenir société à mission »**.

L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Conformément à la loi Pacte, le conseil d'administration de MAIF VIE a également mis en place la gouvernance pour suivre l'exécution de la mission via la constitution du Comité de mission. Dans ce cadre, plusieurs personnes ont été identifiées pour leur proposer de faire partie du Comité de mission, avec des profils complémentaires et dont les compétences combinées constituent une expertise parfaitement adaptée au suivi de la feuille de route mission de MAIF VIE.

Toutes les personnes sollicitées pour participer au Comité de mission de MAIF VIE ont répondu favorablement, et une procédure d'appel à candidature interne a permis de sélectionner une collaboratrice au titre de la représentation des salariés. Pour finir, la liste des personnes nommées par le conseil d'administration pour participer au Comité de mission MAIF VIE est la suivante :

pour les personnes externes à MAIF VIE

- Claudia Sénik, économiste dont les travaux portent notamment sur l'économie du bien-être ;
- Pierre-René Lemas, président de France Active qui est un partenaire du groupe MAIF dans l'épargne solidaire ;
- Léa Dunand-Chatelet, directrice du pôle investissement responsable de DNCA Finance qui collabore avec le groupe MAIF sur quelques fonds ISR ;
- Anne-Catherine Husson-Traoré, directrice générale de Novethic ;
- Franck Carnero, directeur Mission et Impact de la MAIF.

pour les personnes internes à MAIF VIE

- Marie-Pierre Élie, administratrice de MAIF VIE ;
- Martin Péneau, adhérent à MAIF VIE ;
- Florence Lecomte, membre du Comité de direction générale de MAIF VIE ;
- Christelle Bour, cadre salariée de MAIF VIE.

La présidence du Comité a été confiée à Pierre-René Lemas, qui a accepté cette responsabilité.
Les membres du Comité de mission MAIF VIE, de gauche à droite en partant du haut :
Christelle Bour, Franck Carnero, Léa Dunand-Chatellet, Marie-Pierre Élie, Anne-Catherine Husson-Traoré, Florence Lecomte, Pierre-René Lemas (président), Martin Péneau, Claudia Sénik.

© Fabian Voizard - © Hannah Assouline - © Mélanie Chaigneau/MAIF - © Alex Giraud/MAIF - © Laurent Lamard

L'année 2022 verra la mise en place effective du Comité de mission et la réalisation de la première feuille de route, la rédaction du premier rapport de mission ainsi que la réalisation d'un audit à blanc par un organisme tiers indépendant en préparation du premier audit réel en 2023.

Nourrir l'épanouissement des acteurs internes à travers les politiques RH

La crise sanitaire a modifié en profondeur le quotidien des salariés de MAIF VIE, comme de tous les Français. Soucieuse de transformer cette contrainte en opportunité, MAIF VIE a, en co-construction au sein de son collectif, vu évoluer ses méthodes de travail de manière pérenne avec :

- la signature d'un accord cadre qui encadre le télétravail et la généralisation de ce dernier en faisant participer toutes les parties prenantes afin d'adapter des modalités de fonctionnement par service ;
- l'ancrage de la modalité de travail hybride ;
- des nouveaux accords du temps de travail co-construits avec les salariés, les managers et les représentants du personnel.

Par ailleurs, pour les managers, 2021 a vu la réaffirmation du principe d'attention sincère dans le management au quotidien avec notamment l'ancrage du *Feed-back*.

L'année 2022 verra le prolongement de ces actions en continuant à développer et accompagner le télétravail par le biais de comités de suivi ainsi qu'en continuant à accompagner les managers dans l'hybridation du travail.

MAIF VIE poursuivra le déploiement du courage managérial et de la culture du *Feed-back* sur l'intégralité du corps social ainsi que l'intégration des marqueurs dans les process RH : recrutements, entretiens et mobilité interne.

Plus globalement, dans le sillon de MAIF, MAIF VIE ambitionne de signer un accord Reconnaissance mutuelle afin de favoriser le développement des compétences de chacun.

Offre épargne : gagner en modernité et maintenir le cap en matière d'investissement responsable

En 2021, l'offre épargne Assurance vie Responsable et Solidaire a évolué, la modernisant et la rendant encore plus singulière avec :

- la mise en marché le 1er octobre 2021 d'une nouvelle gamme d'unités de compte 100 % ISR et orientées climat, passant de 5 unités de compte à une architecture de 14 unités de compte. En particulier, l'offre a été enrichie d'une unité de compte 100 % verte : MAIF Rendement Vert, la première unité de compte permettant aux adhérents de financer, par de la dette court et moyen terme, la transition énergétique ;
- le déploiement d'un mode de gestion sous mandat appuyé sur le Robo Advisor AAA.

L'offre du PER en unité de compte a été alignée sur Assurance vie Responsable et Solidaire et l'année 2021 a vu le lancement d'une gestion des rentes à annuités garanties.

La singularité de l'offre épargne de MAIF VIE passe également par la gestion ambitieuse, exigeante et à la pointe de son fond général.

- Stratégie Climat : d'ici 2030, MAIF vise un alignement des portefeuilles d'investissement au plus près d'une trajectoire de réchauffement climatique de + 1,5° C et une sortie totale du charbon :
  - la stratégie de sortie des énergies fossiles a été validée en 2021 par les conseils d'administration MAIF et MAIF VIE ;
  - MAIF a également adhéré à la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), coalition d'investisseurs souhaitant contribuer à l'objectif mondial de neutralité carbone à l'horizon 2050.

- MAIF a défini une stratégie d'Impact des investissements adressant les axes sociaux et modèle économique de la mission, avec la détermination des marqueurs d'impact MAIF.
  - Intégration d'un objectif d'investissements à dimension sociale dans les politiques d'investissements 2022 à 5 % pour MAIF VIE.

L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

À fin 2021, la part des investissements ISR s'élève à 91 % dans le fond général de MAIF VIE dépassant les objectifs prévus pour l'année 2021. Quant à la part des investissements verts, il s'élève à 6,8 % dépassant également les objectifs prévus pour l'année 2021.

Pour l'année 2022, les objectifs seront encore revus à la hausse, malgré des ambitions déjà très élevées, en particulier des études de financement et d'investissement dans les forêts sont en cours.

L'année 2022 verra la poursuite de la réflexion de moyen terme sur les évolutions futures de l'offre d'épargne, au regard du modèle économique, des évolutions du marché et de l'objectif de différenciation, en particulier à travers la poursuite de l'enrichissement de la gamme d'unités de compte.

La stratégie financière ambitieuse et plus globalement l'offre Assurance vie Responsable et Solidaire sont reconnues bien au-delà des frontières de MAIF, bénéficiant de plusieurs labels. En 2021, le fonds en euros Assurance vie Responsable et Solidaire est devenu le 1er fonds euros labelisé Finansol.

Prolonger le pivot du groupe

Au-delà de l'offre épargne, dont la notoriété est déjà acquise, l'accélération souhaitée sur la prévoyance est au rendez-vous avec, en 2021, 18 500 nouveaux contrats Rassurcap Solutions, soit 54 % de plus qu'en 2020, au-delà des objectifs de l'année.

Concernant l'assurance Emprunteur, d'importants travaux ont été menés afin de fixer notre stratégie de développement à 5 ans.
Cette ambition s'appuie sur l'ouverture du marché avec des évolutions réglementaires majeures tant sur la résiliation infra-annuelle (RIA) que sur la sélection médicale.
L'année 2022 sera une année charnière pour l'assurance en couverture de prêt avec des évolutions d'offres et la mise en œuvre d'un nouveau modèle de distribution.

Fin du programme de transformation du SI MAIF VIE

L'année 2021 a été marquée par la fin de la rénovation du SI MAIF VIE avec la migration des contrats Sollicitudes sur Solife en mars. Cette dernière opération, complétée par le décommissionnement de SI Master I, marque la fin de la rénovation du SI engagée en 2017.
Sur le volet SI, les investissements ont été poursuivis sur les outils de nos réseaux de distribution avec pour résultat une hausse significative des souscriptions électroniques.

Consolider le partenariat stratégique VYV

En assurance vie, les travaux se sont concentrés sur la montée en puissance des réseaux de distribution Harmonie Mutuelle et MGEN dans le contexte de la crise sanitaire. Le déploiement du réseau MNT a été préparé pour un lancement sur le premier semestre 2022.
À noter, l'arrêt de la commercialisation Rassurcap Solutions et Sollicitudes par MGEN à la fin du premier trimestre 2021.

Sur le plan de la gouvernance

- Une nouvelle directrice générale adjointe a été désignée sur proposition d'Hélène N'Diaye. Au 31/12/2021, Marina Sellari, responsable du pôle performance économique, solvabilité et gouvernance et Frédéric Lecanu, responsable du pôle transformations et opérations occupent la fonction de directeurs généraux adjoints.
- Une nouvelle organisation relative à la désignation de François Lair, en qualité de responsable fonction clé gestion des risques et de Christophe Lateulère en qualité de responsable fonction clé actuarielle, a été mise en place.

Solvabilité 2

Le conseil d'administration de MAIF VIE a validé, en 2021, les politiques suivantes :

- en mars, la politique d'audit interne ;
- en juin, les politiques de continuité d'activités, de conformité, de contrôle interne, de sous-traitance, l'ORSA ;
- en octobre, les politiques de gestion actif-passif, globale de souscription, de réassurance, de gestion du capital, de valorisation des actifs et des passifs, de qualité des données, de communication d'informations, de compétence et d'honorabilité, de rémunération ;
- en décembre, les politiques globale de gestion des risques, de gestion des risques des investissements, de gestion des risques de liquidité et concentration.

Le conseil d'administration a également validé :

- la modification des statuts pour la transformation de MAIF VIE en société à mission, le règlement intérieur et la composition du Comité de mission ;
- la politique de gouvernance et surveillance produits (POG) ;
- les évolutions apportées aux contrats Assurance vie Responsable et Solidaire, PER Responsable et Solidaire, Épargne vie simplicité et DS Cap ;
- les dossiers de gouvernance et de surveillance des produits des contrats :
  - PER Responsable et Solidaire ;
  - Assurance vie Responsable et Solidaire ;
  - Assurance Prévoyance Professionnelle ;
- la stratégie de sortie des énergies fossiles ;
- la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale.

MAIF VIE une nouvelle fois récompensée

Assurance vie Responsable et Solidaire

Le Label d'Excellence 2021 *(Les Dossiers de l'Épargne)*
100 % des unités de compte sont labellisées ISR (Investissement socialement responsable), Greenfin, Finansol ou Relance depuis le 01/10/2021.

PER Responsable et Solidaire

Le Label d'Excellence 2021 *(Les Dossiers de l'Épargne)*
100 % des unités de compte sont labellisées ISR (Investissement socialement responsable), Greenfin, Finansol ou Relance depuis le 01/10/2021.

L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Analyse de l'activité en 2021 et de la situation financière - résultat

Évolution de l'activité

Les principaux indicateurs de l'activité sont présentés dans le tableau suivant qui montre les évolutions sur les cinq derniers exercices.

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'adhérents	489 156	512 064	534 883	558 232	**587 419**
Encaissements bruts de réassurance	755,9	768,7	767,7	736,7	**810,4**
Prestations brutes de réassurance	429,8	434,8	497,7	503,9	**523,3**
Provisions techniques brutes	9 459,6	9 870,5	10 345,7	10 781,3	**11 269,2**

Chiffres des trois dernières lignes exprimés en millions d'euros.

Adhérents

Le nombre total net d'adhérents s'élève à 587 419 au 31/12/2021, soit une progression de 5,2 % contre 4,4 % l'année précédente. Le taux de pénétration du sociétariat MAIF est en hausse de 0,4 point, soit 13,1 %, et atteint l'objectif cible de la fin du plan stratégique 2019-2022.

Encaissements

Les encaissements bruts de réassurance s'établissent à **810,4 M€**, en progression de 10 % par rapport à 2020.

Selon les dernières publications de l'Association française de l'assurance, le marché de l'assurance vie et de capitalisation enregistre, à fin décembre 2021, une hausse de 30 % de ses cotisations globales.

L'encaissement du marché sur les supports en euros est en hausse de 22 % et celui afférent aux cotisations sur les supports en unités de compte en forte hausse avec + 44 % sur la période.

Pour MAIF VIE, la hausse de l'activité épargne est de 10,6 % moins importante que celle du marché compte tenu du fait qu'en 2020, MAIF VIE avait enregistré une baisse de la collecte épargne moins conséquente (- 5 %) que celle du marché (- 20 %). L'épargne sur le produit multisupport Assurance vie Responsable et Solidaire, avec 461,4 M€, progressant de 15,6 %, reste majoritairement investie sur son compartiment euros (79 %). La part de la collecte UC sur ce produit reste stable à fin 2021 à 21 %.

Les cotisations sur le produit Nouveau Cap, avec 213,3 M€, diminuent de 3,4 %.

Les cotisations relatives à la prévoyance progressent sur la majorité des produits de la gamme : Rassurcap et Rassurcap Solutions (+ 7,7 %), Sollicitudes (+ 2,5 %). L'assurance en couverture de prêts progresse de 5,6 %.

Les encaissements bruts de réassurance de MAIF VIE se répartissent ainsi :

Contrats	2021	2020	Évolution 2021/2020 (en %)
Assurance en cas de vie	**710,7**	**640,3**	**+ 11,0 %**
Nouveau Cap	209,5	216,4	- 3,2 %
Nouveau Cap PEP	3,8	4,5	- 15,6 %
Cap'Études	0,3	0,3	NS
Sous-total contrats en euros	*213,6*	*221,2*	*- 3,4 %*
Assurance vie Responsable et Solidaire	461,3	399,1	15,6 %
Épargne vie simplicité	7,0	3,6	94,4 %
Libre Cap	9,6	8,5	12,9 %
Perp MAIF	-	2,0	NS
PER Responsable et Solidaire	19,2	5,9	NS
Sous-total contrats multisupports	*497,1*	*419,1*	*18,6 %*
Assurance en cas de décès et risques complémentaires	**73,3**	**69,4**	**+ 5,6 %**
Rassurcap	26,7	26,5	+ 7,7 %*
Rassurcap Solutions	18,0	15,0	
Sollicitudes	28,6	27,9	+ 2,5 %
Assurance en couverture de prêts	**17,8**	**16,9**	**+ 5,3 %**
Assurance retraite et prévoyance collective	**-**	**0,4**	**NS**
Assurance des indemnités de fin de carrière	**8,6**	**9,7**	**- 11,3 %**
Total	810,4	736,7	+ 10,0 %

NS : non significatif.
** : évolution globale Rassurcap et Rassurcap Solutions.*
Chiffres exprimés en millions d'euros.

Prestations

Avec **523,3 M€**, le montant des prestations brutes de réassurance (rachats, échéances, décès, capitaux constitutifs et arrérages de rentes…) est en augmentation de 3,8 % (+ 19,4 M€ par rapport à 2020) alors que le marché présente une hausse de + 7,0 % en 2021, selon les estimations de l'Association française de l'assurance.

L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Prestations au titre des contrats d'assurance en cas de vie

Contrats	Décès		Rachats		Échéances		Capitaux constitutifs de rentes et arrérages de rentes	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Nouveau Cap	136,4	133,0	174,6	181,7	0,1	-	-	-
Nouveau Cap PEP	8,5	8,4	7,6	9,8	0,1	0,1	0,1	-
Assurance vie Responsable et Solidaire	28,2	29,3	93,0	79,9	-	-	-	-
Épargne vie simplicité	-	-	0,3	0,1	-	-	-	-
Libre Cap	4,8	3,9	9,8	10,5	-	-	-	-
Capiplan	3,1	4,6	2,4	2,4	-	-	-	-
DS Cap	0,2	0,3	0,3	0,4	-	-	-	-
Cap'Études	0,4	0,1	2,5	2,4	4,2	5,7	-	-
Cap'Épargne	7,5	5,3	0,5	0,6	0,1	0,4	-	-
Perp MAIF	-	0,1	-	0,4	-	0,9	0,2	-
PER Responsable et Solidaire	-	-	-	-	0,9	0,2	- 0,6	-
Total	**189,1**	**185,0**	**291,6**	**288,2**	**5,4**	**7,3**	**- 0,3**	**-**
Variation par rapport à N –1	+ 2,2 %	+ 13,2 %	+ 1,2 %	+ 3,5 %	- 26,0 %	- 48,2 %	NS	NS

NS : non significatif.
Chiffres exprimés en millions d'euros.

La progression du montant des prestations des contrats d'assurance en cas de vie en 2021 est de 5,3 M€ (dont + 3,4 M€ au titre des rachats, - 2,2 M€ consécutifs à des arrivées à échéance et des sorties en rente, + 4,1 M€ liés aux décès qui suivent l'évolution naturelle du portefeuille).

Autres prestations

Le montant, brut de réassurance, des prestations au titre des garanties des conventions :
- de retraite collective (garantie décès, sorties en capital et arrérages de rentes) ;
- de prévoyance collective ;
- d'assurance des indemnités de fin de carrière ;

est de **15,7 M€** pour 2021 (5,4 M€ en 2020).

Au 31/12/2021, MAIF VIE ne dispose plus de portefeuille de retraite collective hors rentes en cours.

Pour Rassurcap et Rassurcap Solutions, les prestations et les provisions pour sinistres à payer s'élèvent à **9,7 M€** (montant brut de réassurance) identique à l'année précédente.

Les prestations relatives au contrat d'assurance obsèques Sollicitudes atteignent **6,3 M€** contre 5,6 M€ en 2020.

Les prestations relatives à l'assurance en couverture de prêt s'élèvent à **5,8 M€** contre 2,9 M€ en 2020.

Provisions techniques

Les provisions techniques, brutes de réassurance, qui représentent le niveau des engagements de la société à l'égard des assurés, s'élèvent à **11 269,2 M€** (10 781,3 M€ en 2020), en progression de 4,5 % par rapport à 2020.

Les provisions techniques du marché de l'assurance vie et capitalisation connaissent une progression de 4,40 % par rapport à l'année précédente.

La provision pour participation aux bénéfices, dont le montant brut de réassurance s'établit à 560,9 M€ au 31/12/2021 (505,0 M€ au 31/12/2020), a fait l'objet d'une dotation nette de 55,9 M€ sur l'exercice comptable. Cette provision correspond à la participation des assurés aux bénéfices techniques et financiers restant à attribuer. L'attribution définitive s'effectue soit par incorporation aux provisions mathématiques, soit par incorporation directe aux prestations versées.

Les provisions techniques se répartissent de la manière suivante :
- assurance en cas de vie : 91,7 % ;
- autres assurances : 8,3 %.

Répartition des provisions techniques des contrats d'assurance en cas de vie de MAIF VIE au 31/12/2021

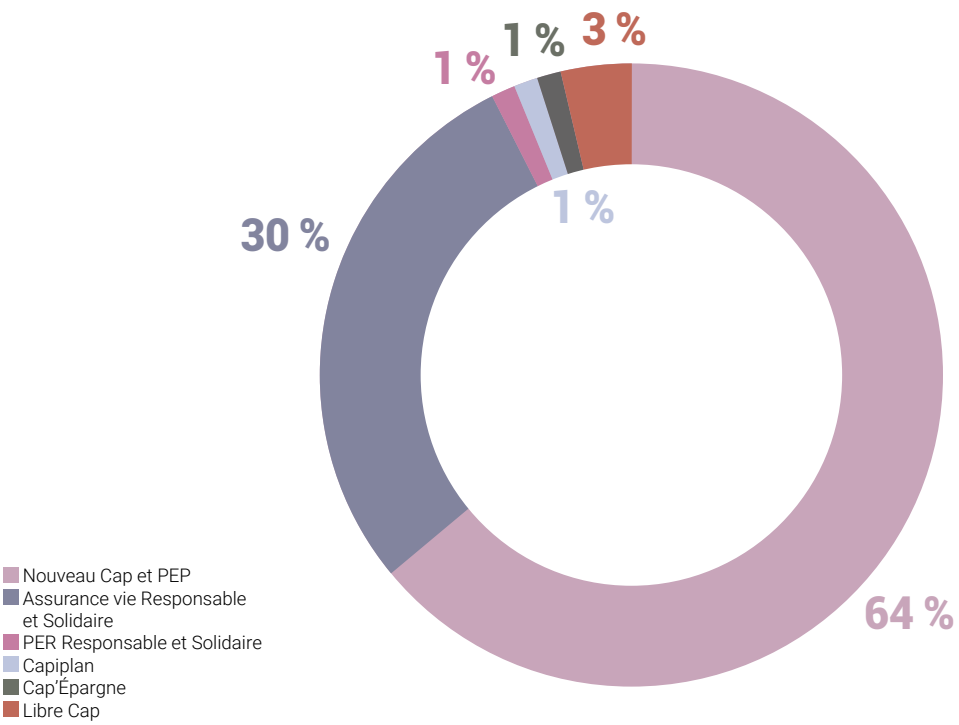

L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Taux de rémunération des contrats

Les taux de rémunération des contrats d'assurance en cas de vie pour 2021, fixés par le conseil d'administration lors de sa réunion du 15/12/2021, ont été les suivants :

Contrats	Rémunération brute 2021	Rémunération nette 2021
Nouveau Cap (y compris PEP) Compartiment en euros de Assurance vie Responsable et Solidaire Compartiment en euros de Épargne vie simplicité Compartiment en euros de Libre Cap et DS Cap Compartiment en euros de PER Responsable et Solidaire	**1,92 %**	**1,30 %**
Capiplan Contrats souscrits avant le 01/07/90 Contrats souscrits depuis le 01/07/90	 **1,92 %** **1,92 %**	 **1,30 %** **1,71 %**
Cap'Épargne	[1]	**2,00 %**
Cap'Études	[1]	**3,50 %**

1 - Pas de frais sur les sommes gérées.

Placements

En réponse à l'article 173 de la loi n° 2015-992 du 17/08/2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le groupe MAIF publie un rapport consolidé présentant la façon dont les enjeux ESG et climat sont pris en compte dans les investissements de toutes ses filiales, y compris MAIF VIE.
Ce document est disponible à l'adresse **https://entreprise.maif.fr/entreprise/nos-resultats/rapports-esg-et-climat.**

Montant et répartition des placements

Le montant total des placements (valeur nette comptable) s'élève à **11 672,7 M€** au 31/12/2021 (**11 018,7 M€** en 2020), en augmentation de 5,9 % par rapport à 2020.

Répartition détaillée des placements	Au 31/12/2021		Au 31/12/2020	
	Montant	%	Montant	%
Immobilier	755,5	6,5	664,6	6,0
Obligations à taux fixe	7 899,2	67,6	7 509,9	68,2
Autres obligations	91,0	0,8	104,5	0,9
Gestion actions	546,9	4,7	586,6	5,3
Fonds obligataires	1 106,6	9,5	1 094,9	9,9
Avances sur contrats	2,3	0,0	2,6	0,0
Actifs monétaires	562,3	4,8	460,1	4,2
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux compartiments en unités de compte	708,9	6,1	595,5	5,4
Total	**11 672,7**	**100,0**	**11 018,7**	**100,0**

Chiffres exprimés en millions d'euros, en valeur nette comptable.

Plus ou moins-values latentes

Les plus ou moins-values latentes du portefeuille des placements au 31/12/2021 s'établissent ainsi :

	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Gestion obligataire et monétaire	+ 848,8	+ 1 300,3
Gestion actions	+ 246,4	+ 185,8
Immobilier de placement	+ 128,1	+ 110,3
Total	**+ 1 223,3**	**+ 1 596,4**

R. 343-09 - valeurs amortissables	+ 722,4	+ 1 177,5
R. 343-10 - valeurs non amortissables	+ 500,9	+ 418,9
R. 343-13 - valeurs représentatives des unités de compte	0,0	0,0
Total	**+ 1 223,3**	**+ 1 596,4**

Chiffres exprimés en millions d'euros.

Produits nets des placements

Ils s'élèvent à 290,9 M€ (276,7 M€ en 2020), en hausse de 5,1 % par rapport à 2020.
L'année a été marquée principalement par des plus-values réalisées importantes sur le portefeuille actions en raison du contexte financier sur le marché boursier et la constatation de dépréciation sur les fonds immobiliers.

Comptes sociaux avant décisions de gestion

Pour l'exercice 2021, le résultat avant décisions de gestion s'établit ainsi :

	2021	2020	Évolution 2021/2020 (en %)
Résultat de gestion	- 3,8	+ 3,0	- 266,7 %
Résultat technique	+ 27,4	+ 26,4	+ 3,8 %
Résultat financier	+ 37,3	+ 35,0	+ 6,6 %
Résultat exceptionnel	- 0,5	- 1,6	NS
Résultat comptable avant décisions de gestion	**+ 60,4**	**+ 62,8**	**- 3,8 %**

Chiffres exprimés en millions d'euros. NS : non significatif.

Le résultat avant décisions de gestion diminue de 2,4 M€, soit - 3,8 % par rapport à 2020.

L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Résultat de gestion

Il est défini comme la différence entre les ressources de gestion et les frais généraux.

	2021	2020	Évolution 2021/2020 (en %)
Ressources de gestion	**94,1**	**87,9**	**+ 7,1 %**
Frais sur versements	28,5	26,4	+ 8,0 %
Frais sur épargne gérée	60,5	58,1	+ 4,1 %
Autres produits de gestion	5,1	3,4	+ 50,0 %
Frais généraux	**97,9**	**84,9**	**+ 15,3 %**
Résultat de gestion	**- 3,8**	**+ 3,0**	**- 226,7 %**

Chiffres exprimés en millions d'euros.

Les frais sur versements sont en hausse par rapport à 2020, en lien avec la progression de la collecte brute épargne et la croissance du chiffre d'affaires prévoyance.

Les frais sur épargne gérée augmentent de 2,4 M€ (+ 4,1 %) par rapport à l'année précédente, en lien avec la progression des provisions mathématiques.

Les autres produits de gestion augmentent de 1,7 M€ et sont principalement composés des commissions de distribution et autres frais pour 0,2 M€ et des rétrocessions sur UC pour 4,9 M€.

Les principales composantes des frais généraux sont les suivantes :

Facturation des prestations rendues par MAIF à MAIF VIE : 47,3 M€,

- dans le cadre de l'accord de distribution épargne : 21,5 M€ ;
- dans le cadre de l'accord de distribution prévoyance : 13,8 M€ ;
- dans le cadre de l'accord de distribution relatif au contrat Sollicitudes : 0,4 M€ ;
- dans le cadre du groupement de moyens : 11,6 M€.

Au global, la facturation augmente de 10,6 M€ par rapport à 2020. Cette augmentation est liée à la hausse du taux de frais sur épargne gérée sur les produits d'épargne à la suite de la modification de l'accord de commissionnement, à la hausse du nombre de nouvelles souscriptions du produit Rassurcap Solutions et à la hausse de la refacturation du groupement de moyens en lien avec la revue du périmètre.

Facturation des prestations réalisées par MAIF Solutions Financières : 7,8 M€, dans le cadre de l'accord de distribution épargne (+ 1,3 M€ par rapport à 2020).

Facturation des prestations réalisées par MGEN : 0,2 M€, dans le cadre de l'accord de distribution relatif au contrat Sollicitudes (en baisse de 0,3 M€ comparé à 2020). Un accord signé le 15/04/2021 a formalisé la résiliation des conventions collectives d'assurance, de l'accord de distribution et des traités de réassurance conclus entre les entités du groupe MAIF et MGEN.
0,4 M€ (en baisse de 1,4 M€), dans le cadre de la convention d'intermédiation mise en place avec la MGEN depuis le 15/04/2014 pour la distribution du produit Rassurcap Solutions, cette convention a été résiliée au cours de l'exercice et a cessé de produire ses effets au 02/04/2021.

Facturation des commissions versées aux organismes de crédit et aux délégataires de gestion : 4,5 M€, principalement liés aux conventions d'assurance dans le cadre de l'assurance en couverture de prêts (+ 0,4 M€ par rapport à 2020).

Charges de personnel, charges sociales et fiscales incluses (nettes de production immobilisée interne) : 14,3 M€ (+ 0,9 M€ par rapport à 2020), en lien avec la politique de recrutement pour maintenir la qualité de service et avec le développement de l'activité assurance de personnes.

Dotations aux amortissements et aux provisions : 5,3 M€ (+ 0,4 M€ par rapport à 2020), au regard notamment de l'augmentation de la dotation au titre de la mise en service dans l'année du lot 4 du projet CO&SI et du projet concernant les nouvelles unités de compte Assurance vie Responsable et Solidaire et PER Responsable et Solidaire, des impacts en année pleine des dotations des lots 3P et loi Pacte mis en service en 2020, compensée partiellement par la reprise de provision constituée en 2019, lors de la mise en place de la retraite progressive (0,5 M€).

Autres charges (loyers, charges informatiques…) : 6,1 M€ (- 0,2 M€ par rapport à 2020) liés à l'impact en année pleine de l'arrêt de la maintenance de l'ancien système de gestion, compensé partiellement par la hausse de la maintenance du nouveau système de gestion Solife.

Charges liées à l'intervention de prestataires externes (nettes de production immobilisée) : 7,9 M€ (+ 0,7 M€ par rapport à 2020) principalement liés à l'augmentation du poids des prestations récurrentes par rapport aux projets, générant une moindre production immobilisée.

Impôts et taxes (hors charges fiscales liées aux salaires) : 3 M€ (+ 0,4 M€ par rapport à 2020) en lien, pour moitié, à la CVAE avec la hausse des cotisations et des produits financiers, et pour moitié à la C3S en lien avec la hausse de l'activité.

Indicateurs de gestion (en pourcentage)

	2021	2020
Frais généraux internes*/Provisions mathématiques brutes moyennes de l'exercice	0,46	0,42
Ressources de gestion/Frais généraux totaux	96,1	103,5

** Frais généraux de l'entreprise (hors coût des réseaux de distribution).*

L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Résultat technique

Il s'agit de l'excédent ou du déficit constaté lorsque l'on met en regard, d'une part, les primes pures (cotisations après déduction des frais), d'autre part, les prestations versées et les provisions techniques constituées pour faire face aux engagements futurs.

Il s'établit pour 2021 à **27,4 M€**, en hausse de 3,8 % par rapport à 2020 (26,4 M€), porté à hauteur de 87 % par les produits Rassurcap et Rassurcap Solutions.

Résultat financier

Il est constitué par des produits financiers acquis à l'entreprise et qui sont, pour l'essentiel, ceux générés par les placements représentatifs des capitaux propres.

De manière simplifiée, le résultat financier peut être présenté de la manière suivante :

	2021	2020	Évolution 2021/2020 (en %)
Produits financiers	337,6	323,1	+ 4,5 %
Charges financières[1]	- 46,7	- 46,4	+ 0,6 %
Produits financiers nets	**290,9**	**276,7**	**+ 5,1 %**
Produits financiers affectés aux contrats[2]	- 253,6	- 241,7	+ 4,9 %
Résultat financier	**+ 37,3**	**+ 35,0**	**+ 6,6 %**

Chiffres exprimés en millions d'euros.
1 - dont 0,9 million d'euros d'intérêts versés en rémunération des titres subordonnés remboursables.
2 - avant incidences des décisions de gestion (taux servis, mouvement de provision pour participation aux bénéfices).

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel 2021 s'élève à - 0,5 M€. Aucun mouvement significatif n'est à déclarer sur ce résultat en 2021.

Incidences des décisions de gestion sur les comptes sociaux

Le conseil d'administration de MAIF VIE, lors de sa réunion du 15/12/2021, a décidé de servir un taux de rémunération proche du marché et de renforcer les fonds propres de l'entreprise tout en sécurisant le taux de provision à la participation aux bénéfices sur provisions mathématiques ayant pour conséquences :

- un excédent global de produits financiers nets de 70,5 M€ ;
- une dotation nette de la provision pour participation aux bénéfices pour un montant de 55,7 M€ ;
- les différents taux servis *(cf. page 20 paragraphe taux de rémunération des contrats)*.

Comptes sociaux après décisions de gestion, participation et intéressement des salariés

Ils peuvent être présentés de la manière suivante :

	2021	2020	Évolution 2021/2020 (en %)
Résultat comptable avant décisions de gestion	**+ 60,4**	**+ 62,8**	**- 3,8 %**
Incidence des taux servis	+ 70,5	+ 63,1	+ 11,7 %
Dotation (-) ou Reprise (+) nette de la provision pour participation aux bénéfices	- 55,7	- 119,6	- 53,4 %
Charges (-) ou Produits (+) non techniques[1]	+ 0,9	+ 0,7	+ 28,6 %
Participation et intéressement des salariés	- 5,4	- 0,5	NS
Impôt sur les sociétés	- 20,4	- 1,4	NS
Résultat net comptable	**+ 50,3**	**+ 5,0**	**NS**

Chiffres exprimés en millions d'euros. NS : non significatif.

1 - Produits non techniques d'un montant équivalent à l'impôt sur les sociétés relatif aux dotations nettes de reprises sur la réserve de capitalisation (arrêté du 30/12/2010 relatif aux modalités de calcul des mouvements sur la réserve de capitalisation et modifiant le Code des assurances A. 333-3).

L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Un accord de participation groupe, signé le 11/06/2015, repose, conformément aux dispositions des articles L. 3324-1 à L. 3324-4, sur le montant le plus élevé déterminé entre la formule de droit commun et la formule dérogatoire au niveau du groupe. Pour l'exercice 2021, l'application de la formule légale au niveau du groupe conduit à doter la provision pour participation au titre de l'exercice 2021 pour un montant de 4,9 M€ (32,9 milliers d'euros en 2020 avec la formule dérogatoire).

L'intéressement des salariés, au titre de l'exercice 2021, sur la base du nouvel accord signé le 30/06/2018, s'élève à 0,5 M€ (0,5 M€ en 2020).

Approbation des comptes - proposition d'affectation du résultat

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale des actionnaires :

- d'approuver les comptes sociaux et le résultat net comptable (+ 50 331 768,42 euros), tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil ;
- de prélever sur le résultat la somme de 99 756,00 euros à titre de dotation de la réserve pour fonds de garantie, en application de la loi du 25/06/1999 ;
- d'affecter le solde du résultat bénéficiaire de 50 232 012,42 euros en réserve pour développement des activités.

La réserve pour fonds de garantie s'élèvera ainsi à 2 618 967,84 euros et la réserve pour développement des activités à 212 014 078,73 euros.

Capitaux propres

Compte tenu des propositions présentées au point précédent, les capitaux propres de la société évolueront de la manière suivante :

	2021	2020
Capital social	122,0	122,0
Réserve de capitalisation	154,9	152,5
Réserve pour le développement des activités	212,0	161,8
Réserve pour fonds de garantie	2,6	2,5
Report à nouveau	100,0	100,0
Total	**591,5**	**538,8**

Chiffres exprimés en millions d'euros.

Endettement

Le seul endettement de MAIF VIE correspond aux titres subordonnés remboursables émis en janvier 2005, pour un montant de 34,5 M€ (345 000 titres d'une valeur nominale de 100 euros). Les titres ont été souscrits par MAIF (80 %) et la CASDEN Banque Populaire (20 %).
Cette opération avait été préalablement autorisée par le conseil d'administration (réunion du 07/10/2004).
Les intérêts versés en 2021 en rémunération des titres subordonnés remboursables se sont élevés à 0,8 M€, proches de 2020.

Utilisation d'instruments financiers à terme

Aucune décision n'est intervenue en matière de couverture financière au cours de l'année 2021.

L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Rapport sur le gouvernement de l'entreprise

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute la société durant l'exercice écoulé par chaque mandataire social

Les mandats et fonctions exercés dans d'autres groupements tels que des associations, fondations, GIE sont exclus de cette liste, seules les sociétés étant visées par la loi.

Chaque mandataire social est propriétaire d'une action au moins. La fonction d'administrateur en tant que telle ne donne lieu à aucune rémunération.

Mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de MAIF VIE dans toute société durant tout ou partie de l'exercice 2021 :

M. Dominique Mahé
- Président du conseil d'administration de la MAIF
- Président et administrateur du conseil d'administration MAIF VIE SA
- Membre et vice-président du conseil de surveillance de IMA SA

M. Éric Berthoux
- Directeur général adjoint - Direction Administratif, Financiers et Services de la MAIF
- Administrateur MAIF VIE SA
- Président du conseil d'administration de la SPPICAV Delta Immo
- Membre du conseil de surveillance de la SA Ofivalmo Partenaires - Représentant permanent de la MAIF, administrateur
- Représentant permanent de la MAIF à la SA Immo Pan Europe
- Représentant permanent de la MAIF, censeur, à la SA Ofi Holding
- Représentant permanent de la MAIF à la SPPICAV Delta Loisirs Évasion

M. Arnaud Courdesses
- Administrateur de la MAIF
- Administrateur MAIF VIE SA
- Membre du conseil des administrateurs de la SAS MAIF Solutions Financières
- Représentant permanent de la MAIF, administrateur de la SA Socram Banque

M. Pascal Demurger
- Directeur général de la MAIF
- Administrateur MAIF VIE SA
- Représentant permanent de SA Altima Assurances, membre du conseil de surveillance de IMA SA
- Président SA Altima Assurances
- Administrateur de la MAIF, société ETA SA

Mme Marie-Pierre Élie
- Administratrice de la MAIF
- Administratrice MAIF VIE SA
- Membre du conseil des administrateurs de la SAS MAIF Solutions Financières

Mme Nadine Naas
- Administratrice de la MAIF
- Administratrice MAIF VIE SA
- Membre du conseil des administrateurs de la SAS MAIF Solutions Financières
- Administratrice MGEN

M. Yves Pellicier
- Administrateur délégué auprès du président de la MAIF
- Administrateur MAIF VIE SA
- Président du conseil des administrateurs de la SAS MAIF Solutions Financières
- Représentant permanent de la MAIF, président de la SAS NUMA

M. Christian Ponsolle
- Administrateur délégué auprès du président de la MAIF
- Administrateur MAIF VIE SA
- Représentant permanent de la MAIF, président du conseil des administrateurs de la SAS MAIF Connect

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales

Conformément à l'ordonnance du 31/07/2014 et au décret d'application du 18/05/2015, nous portons à votre connaissance la liste des conventions ci-dessous régies par les articles L. 225-38 et L. 225-86 du Code de commerce. Ces conventions ont été réexaminées par le conseil d'administration de MAIF VIE, lors de sa séance du 15/12/2021.

Nouvelles conventions réglementées autorisées au cours de l'exercice 2021

Aucune nouvelle convention réglementée n'est intervenue ni n'a été autorisée au cours de l'exercice écoulé.

Application en 2021 de conventions autorisées dans le passé

Convention d'intermédiation pour la commercialisation du contrat Rassurcap Solutions entre MAIF VIE et MGEN

Cette convention a été résiliée au cours de l'exercice et a cessé de produire ses effets au 02/04/2021. Le montant des commissions versées en 2021, au titre de la rémunération de la distribution du produit Rassurcap Solutions (effective depuis le 15/04/2014), s'élève à 350 357 euros pour la MGEN.

Émission de titres subordonnés souscrits par MAIF et la CASDEN Banque Populaire (contrat signé le 11/01/2005)

Le montant des intérêts versés par MAIF VIE en 2021, au titre de la rémunération des titres subordonnés remboursables, s'élève à 623 484 euros pour MAIF et 155 871 euros pour la CASDEN Banque Populaire.

Accord cadre, accord de distribution et traité de réassurance du contrat Sollicitudes entre les groupes MAIF et MGEN

Un accord signé le 15/04/2021 a formalisé la résiliation des conventions collectives d'assurance, de l'accord de distribution et des traités de réassurance conclus entre les entités du groupe MAIF et MGEN. Le montant des commissions versées en 2021, au titre de la rémunération de la distribution du produit Sollicitudes (mis en place au 01/01/2012) s'élève à 569 749 euros avec respectivement 384 157 euros pour MAIF et 185 592 euros pour MGEN.

Informations relatives au capital social

Au 31/12/2021, le capital social est réparti de la manière suivante :
- MAIF : 99,99 % ;
- Huit personnes physiques : 0,01 %.

Par ailleurs, il est indiqué qu'il n'existe aucune délégation de compétence ou de pouvoirs accordée par l'assemblée générale au conseil d'administration en cours de validité au 31/12/2021, dans le domaine des augmentations de capital.

L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Autres éléments d'information

Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes

MAIF VIE n'a procédé, au cours de l'exercice 2021, à aucune modification de présentation des comptes annuels et de méthodes d'évaluation suivies les années précédentes.

Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les actionnaires sont informés qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément à l'article 223 du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice 2021 ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même code.

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au titre des services autres que la certification des comptes (SACC) s'élèvent à 48 milliers d'euros et correspondent à la mission suivante :

- attestation relative au bilan prudentiel et au capital de solvabilité requis (SCR), au rapport sur la solvabilité, la situation financière (SFCR) et aux états de reporting (QRT) annexés au SFCR.

Arrivée à échéance du mandat d'un administrateur et démission de deux administrateurs

M. Dominique Mahé souhaite mettre fin à son mandat d'administrateur à l'issue de l'assemblée générale du 22/06/2022.
Le mandat d'administrateur de M. Pascal Demurger arrivera à son terme à l'issue de l'assemblée générale du 22/06/2022.
M. Éric Berthoux a fait valoir ses droits à la retraite et a adressé sa démission au président du conseil d'administration.

Lors sa séance du 30/03/2022, le conseil d'administration a nommé, à titre provisoire, M. Luc Delage en remplacement de M. Éric Berthoux. Si l'assemblée générale ratifie cette nomination, M. Luc Delage exercera sa fonction pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2025.

Le conseil d'administration soumettra également à l'assemblée générale les candidatures qu'il aura préalablement reçues.

Mandats des commissaires aux comptes

Les mandats des commissaires aux comptes :
- Cabinet Mazars (titulaire),
- Gilles Magnan (suppléant),

arrivent à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en juin 2022.

Il est donc proposé de renouveler le mandat du cabinet Mazars en tant que commissaire aux comptes cotitulaire et de nommer le cabinet CBA en tant que commissaire aux comptes suppléant du cabinet Mazars, en remplacement de Gilles Magnan, pour une durée de six années qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale 2028 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2027.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolutions (ACPR) a été saisie, pour avis.

L'assemblée générale de juin 2022 sera donc appelée à statuer sur ces propositions.

Informations sociales, sociétales et environnementales

Depuis l'été 2017, la transcription de la directive européenne sur le reporting extra-financier a donné lieu à la publication d'une ordonnance et de son décret d'application remplaçant le dispositif de reporting « Responsabilité sociétale des entreprises » (RSE) dit « Grenelle II ».

Cette nouvelle obligation règlementaire consiste à publier une déclaration comprenant les principaux risques RSE liés à l'activité et autour de quatre thèmes : **social-sociétal, environnement, lutte contre la corruption et droits de l'homme.**

La déclaration de performance extra-financière (DPEF) publiée par les entreprises doit donc intégrer :
- la présentation du « modèle d'affaires » ;
- une analyse des principaux risques RSE ;
- les politiques appliquées et procédures de diligence raisonnable ;
- les résultats des politiques et indicateurs de performance.

Les sociétés anonymes sont les principales sociétés concernées dès lors que leur total bilan ou chiffre d'affaires et leur effectif dépassent les seuils suivants :
- 20 M€ de bilan ou 40 M€ de chiffre d'affaires et 500 personnes pour les sociétés cotées ;
- 100 M€ de bilan ou 100 M€ de chiffre d'affaires et 500 personnes pour les sociétés non cotées.

Les filiales sont exemptées dès lors que leur société mère produit, en France ou dans un pays de l'Union européenne, une DPEF consolidée.

MAIF VIE étant dispensée de cette déclaration, mais s'inscrivant dans la démarche du groupe MAIF, le détail de ces informations figure dans la déclaration de performance extra-financière de MAIF.

L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Les événements constatés en ce début d'année 2022 relatifs au conflit entre la Russie et l'Ukraine n'ont pas d'impacts significatifs sur les actifs financiers du groupe MAIF étant donné l'absence d'expositions directes et l'exposition marginale indirecte sur ces pays. Le portefeuille d'actifs continue de faire l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de l'évolution incertaine, à date, du conflit.

Par ailleurs, il n'a pas été identifié de contrat d'assurance touché par les mesures de gel des avoirs.

Activités en matière de recherche et de développement

MAIF VIE n'est pas concernée par ce type d'activité au sens retenu par le plan comptable général.

Filiales et participations

Au cours de l'exercice, MAIF VIE n'a investi dans aucune nouvelle participation.

Information sur les délais de paiement des dettes fournisseurs et des créances clients

Cette information répond à l'obligation pour les exercices ouverts à partir du 01/07/2016, en application de l'article D. 441-6 du Code de commerce, de publier dans le rapport de gestion des sociétés le nombre et le montant total des factures reçues ou émises non réglées à la date de clôture et dont le terme est échu. Ce montant est ventilé par tranche de retard et rapporté au montant total des achats ou du chiffre d'affaires.
En application de la circulaire de la Fédération française de l'assurance du 29/05/2017, les informations qui figurent dans les tableaux ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Au 31/12/2021	Article D. 441 I-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 I-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées	4				4					
Montant total des factures concernées TTC		4			4					
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC		NS			NS					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC										
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures exclues										
Montant total des factures exclues TTC										
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : délai de 30 jours Délais légaux : délai de 45 jours									

NS : non significatif.

Au présent rapport est annexé *(annexe 1)*, conformément à l'article D. 148 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Annexe 1 - Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices (en euros)

Nature des indications	2017	2018	2019	2020	2021
Capital en fin d'exercice					
Capital social	122 000 000	122 000 000	122 000 000	122 000 000	122 000 000
Nombre des actions ordinaires existantes	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer : - par conversion d'obligations - par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes net de réassurance	736 035 966	746 886 989	742 737 215	712 794 216	785 294 306
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	63 790 672	77 462 834	74 204 307	17 585 940	90 413 422
Impôts sur les bénéfices	21 054 576 [1]	26 665 111 [3]	24 020 037 [5]	1 359 263 [7]	20 417 167 [9]
Participation et intéressement des salariés dus au titre de l'exercice	1 476 844 [2]	773 617 [4]	758 456 [6]	518 435 [8]	5 360 691 [10]
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	37 850 409	48 874 627	44 822 513	5 041 871	50 331 768
Résultat distribué					
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	516	625	618	196	808
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	473	611	560	63	629
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	160	171	180	198	212
Montant de la masse salariale de l'exercice	5 476 594	5 837 573	6 901 372	7 881 415	9 191 215
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, abondements...)	3 210 095	3 790 398	3 980 348	4 265 331	4 549 794

Explications des renvois page 35.

1 - Dont crédits d'impôts : compétitivité emploi - 233 368 euros, valeurs mobilières - 30 068 euros.

2 - Participation des salariés aux résultats : 1 144 442 euros, prime globale d'intéressement des salariés : 252 144 euros, supplément d'intéressement : 80 258 euros.

3 - Dont crédits d'impôts : compétitivité emploi - 197 255 euros, valeurs mobilières - 58 526 euros.

4 - Participation des salariés aux résultats : 163 452 euros, prime globale d'intéressement des salariés : 439 470 euros, supplément d'intéressement : 170 695 euros.

5 - Dont crédits d'impôts : valeurs mobilières - 74 386 euros, crédit impôt famille - 20 455 euros.

6 - Participation des salariés aux résultats : 238 923 euros, prime globale d'intéressement des salariés : 464 941 euros, supplément d'intéressement : 54 592 euros.

7 - Dont crédits d'impôts : valeurs mobilières - 63 070 euros, crédit impôt famille - 22 023 euros, crédit impôt mécénat - 67 780 euros, crédit impôt recherche - 40 223 euros.

8 - Participation des salariés aux résultats : 32 912 euros, prime globale d'intéressement des salariés : 485 523 euros.

9 - Dont crédits d'impôts : valeurs mobilières - 18 251 euros, crédit impôt famille - 19 842 euros, crédit impôt mécénat - 44 644 euros.

10 - Participation des salariés aux résultats : 4 853 921 euros, prime globale d'intéressement des salariés : 506 770 euros.

LES RÉSOLUTIONS

02

LES RÉSOLUTIONS

Résolutions à l'assemblée générale ordinaire du 22/06/2022

Première résolution

Après avoir pris connaissance des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, l'assemblée générale approuve les comptes sociaux de MAIF VIE et le résultat (+ 50 331 768,42 euros) de l'exercice 2021, tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil et donne en conséquence au conseil d'administration quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale des actionnaires :
- de prélever sur le résultat la somme de 99 756 euros à titre de dotation de la réserve pour fonds de garantie, en application de la loi du 25/06/1999 ;
- d'affecter le solde du résultat bénéficiaire de 50 232 012,42 euros en réserve pour développement des activités.

La réserve pour fonds de garantie s'élèvera ainsi à 2 618 967,84 euros et la réserve pour développement des activités à 212 014 078,73 euros.
L'assemblée générale prend acte du fait qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce, l'assemblée générale :
- constate qu'aucune nouvelle convention réglementée, telle que définie à l'article L. 225-38 du Code de commerce, n'a été autorisée au cours de l'exercice 2021 ;
- prend acte de la poursuite de l'application en 2021 des conventions conclues et régulièrement autorisées par le conseil d'administration au cours d'exercices antérieurs ;
- prend acte de la résiliation des conventions collectives d'assurance, de l'accord de distribution et des traités de réassurance du contrat Sollicitudes conclus entre les entités du groupe MAIF et MGEN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer M. Laurent Pertusa aux fonctions d'administrateur, en remplacement de M. Dominique Mahé, démissionnaire. Il exercera ses fonctions pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de ratifier la nomination de M. Luc Delage en remplacement de M. Éric Berthoux, démissionnaire. Il exercera ses fonctions pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Mme Christine Mathé-Cathala aux fonctions d'administratrice, pour une durée de six années qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale 2028 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du cabinet Mazars, en tant que commissaire aux comptes cotitulaire pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale 2028 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de nommer le cabinet CBA en tant que commissaire aux comptes suppléant du cabinet Mazars, en remplacement de M. Gilles Magnan pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale 2028 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les publications et formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LES RAPPORTS

03

LES RAPPORTS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

À l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MAIF VIE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appré-

ciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des actifs financiers

Point clé de l'audit

MAIF VIE détient des actifs financiers (y compris les placements représentant les unités de compte), dont la valeur brute comptable à l'actif de votre bilan s'élève à 11 786 M€ (dont 709 M€ de placements représentant les UC) au 31/12/2021.

Selon la réglementation comptable applicable au secteur de l'assurance, la valeur de ces actifs ou de ces titres doit être évaluée à chaque clôture afin de vérifier l'absence de perte de valeur pouvant conduire à une dépréciation.

Le risque n'est pas uniforme pour toutes les typologies d'actifs financiers. Le risque est plus important pour les actifs financiers difficiles à valoriser compte tenu du fait que leur valeur de marché n'est pas facilement identifiable ou en l'absence de valeur de marché.

Les notes 3 et 4 de l'annexe aux comptes annuels précisent les modalités d'évaluation des actifs de placements.

Les actifs financiers ont été considérés comme un point clé de l'audit compte tenu de leur caractère significatif au bilan et du degré de jugement nécessaire pour la valorisation de certains d'entre eux.

Réponses apportées par le collège des commissaires aux comptes lors de l'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valorisation des placements financiers, nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner le dispositif de contrôle mis en place pour apprécier la réalité et la valorisation des placements ;
- réaliser une contre-valorisation indépendante sur l'ensemble du portefeuille des placements cotés ;
- évaluer la méthodologie et les hypothèses des modèles de valorisation des placements non cotés (immobilier, *private equity*) ;
- tester, par sondage, des valorisations des placements non cotés ;
- rapprocher par sondage des quantités en portefeuille avec les relevés des dépositaires ;
- revoir les contrôles généraux informatiques relatifs à l'outil de gestion des placements, et la revue des états clés générés par l'outil de gestion des placements ;
- vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires ;
- vérifier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe ;
- enfin, nous avons vérifié que les notes 3 et 4 de l'annexe donnaient une information appropriée.

LES RAPPORTS

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles (couverture de la marge de solvabilité) extraites du rapport prévu par l'article L. 355-5 du Code des assurances.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

- comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération française de l'assurance du 29/05/2017.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MAIF VIE par votre assemblée générale du 16/06/2016 pour le cabinet Mazars et du 06/06/2002 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31/12/2021, le cabinet Mazars était dans la 6e année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 20e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

LES RAPPORTS

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris La Défense, le 15/04/2022
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric Trouillard-Mignen

Mazars
Olivier Leclerc

LES RAPPORTS

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

À l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce et de l'article R. 322-7 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce et à l'article R. 322-7 du Code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce et de l'article R. 322-7 du Code des assurances.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce et de l'article R. 322-7 du Code des assurances, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

LES RAPPORTS

Convention d'intermédiation pour la commercialisation du contrat Rassurcap Solutions entre MAIF VIE et la MGEN

Cette convention a été résiliée au cours de l'exercice et a cessé de produire ses effets au 02/04/2021. Le montant des commissions versées en 2021 au titre de la rémunération de la distribution du produit Rassurcap Solutions (effective depuis le 15/04/2014) s'élève à 350 357 euros pour la MGEN.

Émission de titres subordonnés souscrits par MAIF et la CASDEN Banque Populaire

(contrat signé le 11/01/2005 préalablement autorisé par le conseil)

Le montant des intérêts versés par MAIF VIE en 2021 au titre de la rémunération des titres subordonnés remboursables s'élève à 623 484 euros pour la MAIF et 155 871 euros pour la CASDEN Banque Populaire.

Accord cadre, accord de distribution et traité de réassurance du contrat Sollicitudes entre les groupes MAIF et MGEN

Un accord signé le 15/04/2021 a formalisé la résiliation des conventions collectives d'assurance, de l'accord de distribution et des traités de réassurance conclus entre les entités du groupe MAIF et MGEN. Le montant des commissions versées en 2021 au titre de la rémunération de la distribution du produit Sollicitudes (mis en place au 01/01/2012) s'élève à 569 749 euros avec respectivement 384 157 euros pour MAIF et 185 592 euros pour MGEN.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris La Défense, le 15/04/2022
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric Trouillard-Mignen

Mazars
Olivier Leclerc

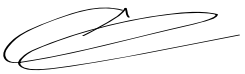

LES ÉTATS FINANCIERS

04

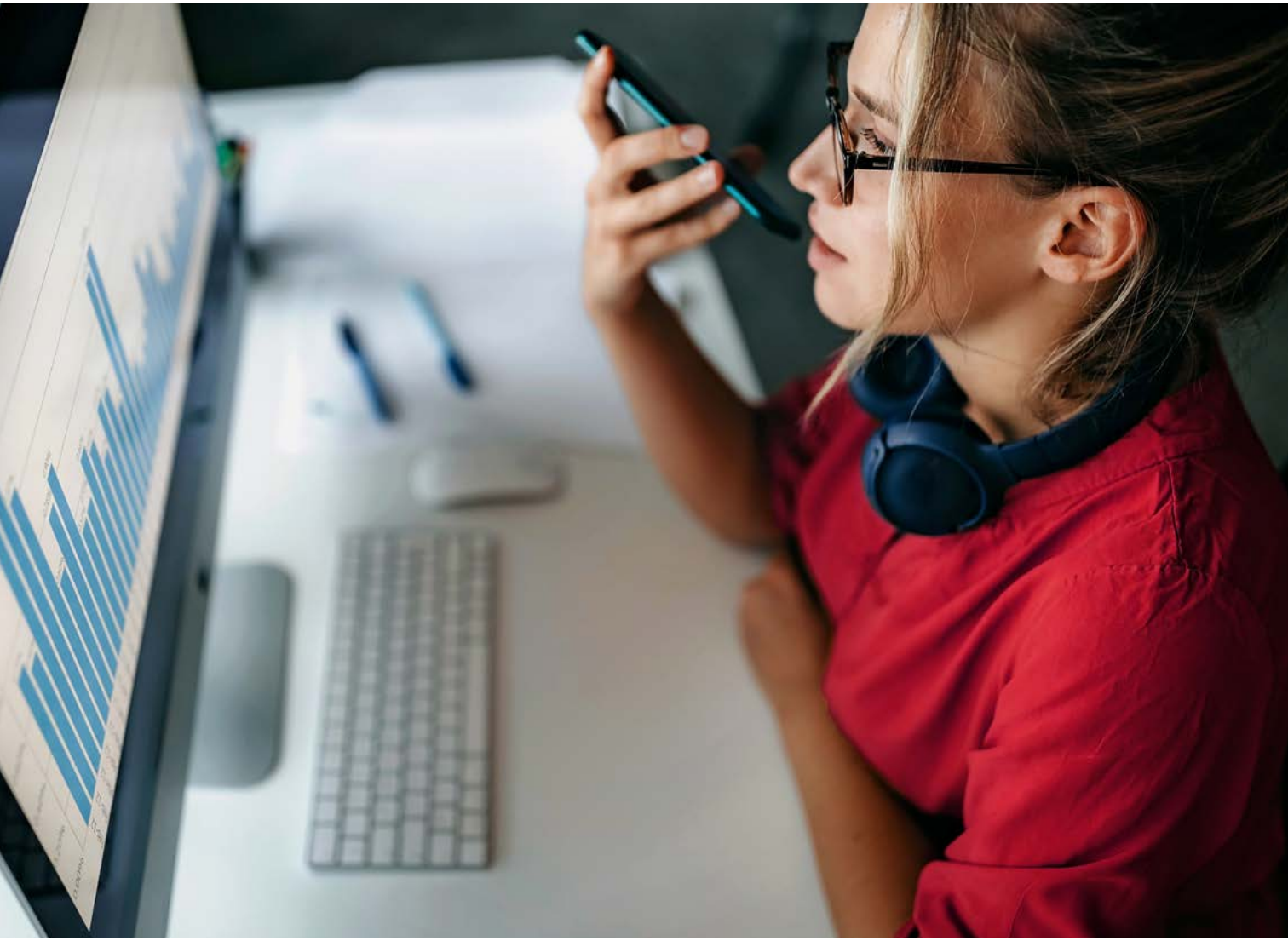

LE COMPTE DE RÉSULTAT EXERCICE 2021

Compte technique de l'assurance vie		Opérations brutes N	Cessions et rétrocessions N	Opérations nettes N	Opérations nettes N – 1	Variation nette N/N – 1	Variation en % N/N – 1
Primes	+	**810 412**	**25 117**	**785 295**	**712 794**	**72 501**	**10,17 %**
Produits des placements		**337 632**	**-**	**337 632**	**323 110**	**14 522**	**4,49 %**
Revenus des placements	+	252 207	-	252 207	276 855	- 24 648	- 8,90 %
Autres produits des placements	+	6 542	-	6 542	5 049	1 493	29,57 %
Profits provenant de la réalisation de placements	+	78 883	-	78 883	41 206	37 677	91,44 %
Ajustement ACAV (plus-values)	+	**78 691**	**-**	**78 691**	**29 745**	**48 946**	**164,55 %**
Autres produits techniques	+	**4 920**	**-**	**4 920**	**3 349**	**1 571**	**46,91 %**
Charges des sinistres	–	**547 976**	**5 484**	**542 492**	**523 115**	**19 377**	**3,70 %**
Prestations et frais payés	–	526 539	4 561	521 978	511 485	10 493	2,05 %
Charges des provisions pour sinistres	–	21 437	923	20 514	11 630	8 884	76,39 %
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	–	**50 784**	**7 484**	**43 300**	**17 235**	**26 065**	**151,23 %**
Provisions d'assurance vie	–	- 107 330	6 405	- 113 735	- 79 524	- 34 211	43,02 %
Provisions sur contrats en unités de compte	–	156 485	-	156 485	97 033	59 452	61,27 %
Autres provisions techniques	–	1 629	1 079	550	- 274	824	- 300,73 %
Participations aux résultats	–	**413 478**	**219**	**413 259**	**398 604**	**14 655**	**3,68 %**
Frais d'acquisition et d'administration	–	**73 969**	**8 207**	**65 762**	**56 435**	**9 327**	**16,53 %**
Frais d'acquisition	–	61 578	-	61 578	53 006	8 572	16,17 %
Frais d'administration	–	12 391	-	12 391	10 878	1 513	13,91 %
Commissions reçues des réassureurs	+	-	8 207	- 8 207	- 7 449	- 758	10,18 %
Charges des placements	–	**51 450**	**-**	**51 450**	**50 369**	**1 081**	**2,15 %**
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	–	8 985	-	8 985	7 563	1 422	18,80 %
Autres charges des placements	–	32 540	-	32 540	30 107	2 433	8,08 %
Pertes provenant de la réalisation de placements	–	9 925	-	9 925	12 699	- 2 774	- 21,84 %
Ajustement ACAV (moins-values)	–	**229**	**-**	**229**	**2 825**	**- 2 596**	**-**
Autres charges techniques	–	**14 430**	**-**	**14 430**	**12 614**	**1 816**	**14,40 %**
Produits des placements transférés	–	**10 658**	**-**	**10 658**	**9 420**	**1 238**	**13,14 %**
Résultat technique des opérations vie		**68 681**	**3 723**	**64 958**	**- 1 619**	**66 577**	

Chiffres exprimés en milliers d'euros.

Compte non technique		Opérations N	Opérations N – 1
Résultat technique de l'assurance vie	+	**64 958**	**- 1 619**
Produits des placements alloués	+	**10 658**	**9 420**
Autres produits non techniques	+	**953**	**1 472**
Autres charges non techniques	–	**-**	**761**
Résultat exceptionnel		**- 459**	**- 1 591**
Produits exceptionnels	+	24	352
Charges exceptionnelles	–	483	1 943
Participation et intéressement des salariés	–	**5 361**	**519**
Impôt sur les bénéfices	–	**20 417**	**1 360**
Résultat de l'exercice		**50 332**	**5 042**

Chiffres exprimés en milliers d'euros.

LE BILAN EXERCICE 2021

ACTIF

Rubriques	N	N – 1	Variation nette N/N – 1	Variation en % N/N – 1
Actifs incorporels	**22 942**	**24 538**	**- 1 596**	**- 6,50 %**
Placements	**11 076 666**	**10 526 601**	**550 065**	**5,23 %**
Terrains et constructions	674 133	619 848	54 285	8,76 %
Autres placements	10 402 533	9 906 753	495 780	5,00 %
Placements des contrats en unités de compte	**708 868**	**595 508**	**113 360**	**19,04 %**
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	**77 730**	**68 757**	**8 973**	**13,05 %**
Provisions pour primes non acquises (non vie)	1 000	652	348	-
Provisions d'assurance vie	66 474	60 069	6 405	10,66 %
Provisions pour sinistres (vie)	6 798	5 875	923	15,71 %
Provisions pour participation aux bénéfices (vie)	452	234	218	93,16 %
Provisions pour égalisation	148	167	- 19	- 11,38 %
Autres provisions techniques (vie)	2 858	1 760	1 098	62,39 %
Créances	**27 060**	**32 285**	**- 5 225**	**- 16,18 %**
Créances nées d'opérations d'assurance directe	13 589	15 585	- 1 996	- 12,81 %
Créances nées d'opérations de réassurance	515	-	515	-
Personnel	0	16 900	- 16 900	- 100,00 %
État, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques	284	9 276	- 8 992	- 96,94 %
Débiteurs divers	12 672	7 424	5 248	70,69 %
Autres actifs	**149 653**	**235 149**	**- 85 496**	**- 36,36 %**
Actifs corporels d'exploitation	4 571	4 608	- 37	- 0,80 %
Comptes courants et caisse	145 082	230 541	- 85 459	- 37,07 %
Comptes de régularisation - Actif	**131 443**	**136 078**	**- 4 635**	**- 3,41 %**
Intérêts et loyers acquis non échus	98 786	103 983	- 5 197	- 5,00 %
Autres comptes de régularisation	32 657	32 095	562	1,75 %
Total de l'actif	**12 194 362**	**11 618 916**	**575 446**	

Chiffres exprimés en milliers d'euros.

LE BILAN EXERCICE 2021

PASSIF

Rubriques	N	N – 1	Variation nette N/N – 1	Variation en % N/N – 1
Fonds propres	**591 485**	**538 753**	**52 732**	**9,79 %**
Capital social	122 000	122 000	0	0,00 %
Autres réserves	319 153	311 711	7 442	2,39 %
Report à nouveau	100 000	100 000	0	0,00 %
Résultat de l'exercice	50 332	5 042	45 290	898,25 %
Passifs subordonnés	**34 500**	**34 500**	**0**	**0,00 %**
Provisions techniques brutes	**10 560 291**	**10 185 821**	**374 470**	**3,68 %**
Provisions pour primes non acquises (non vie)	9 570	7 089	2 481	35,00 %
Provisions d'assurance vie	9 881 162	9 588 053	293 109	3,06 %
Provisions pour sinistres (vie)	102 557	81 229	21 328	26,26 %
Provisions pour participation aux bénéfices (vie)	560 920	504 998	55 922	11,07 %
Provisions pour égalisation	1 260	1 364	- 104	- 7,62 %
Autres provisions techniques (vie)	4 822	3 088	1 734	56,15 %
Provisions techniques des opérations en unités de compte	**708 868**	**595 508**	**113 360**	**19,04 %**
Provisions	**2 283**	**2 369**	**- 86**	**- 3,63 %**
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	**76 937**	**68 757**	**8 180**	**11,90 %**
Autres dettes	**54 933**	**37 899**	**17 034**	**44,95 %**
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 229	1 425	- 196	- 13,75 %
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 926	4 161	- 2 235	- 186,17 %
Dettes envers des établissements de crédit	0	165	- 165	0,00 %
Personnel	7 772	2 800	4 972	177,57 %
État, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques	3 674	1 884	1 790	95,01 %
Créanciers divers	40 332	27 464	12 868	46,85 %
Comptes de régularisation - Passif	**165 065**	**155 309**	**9 756**	**6,28 %**
Total du passif	12 194 362	11 618 916	575 446	

Chiffres exprimés en milliers d'euros.

Tableau des engagements reçus et donnés	N	N – 1	Variation nette N/N – 1	Variation en % N/N – 1
Engagements reçus	**9 360**	**67 500**	**- 58 140**	**-**
Engagements donnés	**9 493**	**67 684**	**- 58 191**	**-**
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	33	48	- 15	-
Autres engagements donnés	9 460	67 636	- 58 176	-
Encours d'instruments financiers à terme	**0**	**0**	**0**	**-**

Chiffres exprimés en milliers d'euros.

ANNEXE AUX COMPTES

SOMMAIRE

57 FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

57 PRINCIPES COMPTABLES ET MODE D'ÉVALUATION RETENUS

Bilan
Hors bilan
Compte de résultat
Dérogation aux principes généraux
Changement de méthode, de présentation et d'estimation
Événements postérieurs à la date de clôture

66 INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

Bilan
Hors bilan
Compte de résultat
Autres informations

Faits caractéristiques de l'exercice

MAIF VIE, entreprise à mission

L'assemblée générale de MAIF VIE du 17/06/2021 a adopté la qualité de « société à mission » avec la conviction qu'une entreprise doit, au cœur de son activité, se préoccuper en permanence de l'impact positif de son activité.
À ce titre, les statuts de MAIF VIE ont été modifiés.

Enrichissement de la gamme d'unités de compte pour les produits Assurance vie Responsable et Solidaire et PER Responsable et Solidaire

Afin de renforcer le positionnement responsable et solidaire de MAIF VIE et de proposer une offre d'épargne de qualité et accessible dans un contexte de baisse de taux de rendement des fonds en euros, MAIF VIE a modifié la gamme unités de compte des produits Assurance vie Responsable et Solidaire et PER Responsable et Solidaire, permettant ainsi de proposer 14 UC labellisées 100 % ISR.

Lancement du produit « Prévoyance professionnelle »

Afin de se positionner et d'ancrer le développement sur le secteur de la prévoyance, le groupe MAIF a lancé en juillet 2021 un produit de prévoyance professionnelle pour couvrir les indépendants et leur conjoint collaborateur en cas de maladie, de décès (MAIF VIE) et pour assurer notamment la pérennité de leur entreprise et apporter des garanties d'assistance (MAIF).
L'impact sur les comptes 2021 de MAIF VIE est non significatif.

Modification du commissionnement épargne avec MAIF à effet au 01/01/2021

À compter du 01/01/2021, le commissionnement versé par MAIF VIE à MAIF est augmenté de 9 points sur une assiette correspondant à 100 % des frais de gestion prélevés sur le portefeuille épargne. Par ailleurs, une clause de partage de sort sur les pertes financières a été intégrée sur le commissionnement historique de 33 %.
L'impact sur le résultat MAIF VIE 2021 est une charge supplémentaire de 5,5 M€.

Fin de la transformation du système d'information de gestion et comptable

L'année 2021 aura été marquée par la fin du projet avec :
- la migration du portefeuille Sollicitudes sous le nouvel outil de gestion Solife mis en production en mars 2021 générant une acquisition de 3,3 M€ ;
- la migration des derniers sinistres sous le nouvel outil de gestion Solife en octobre 2021 générant une immobilisation de 0,1 M€.

Ainsi, au 31/12/2021, nous constatons des immobilisations brutes au titre du nouveau système d'information pour un montant de 22,8 M€ générant une dotation aux amortissements de 3,2 M€.

Principes comptables et mode d'évaluation retenus

Les comptes présentés ont été établis conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2015-11 du 26/11/2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les articles cités dans cette annexe font référence au Code des assurances ou, à défaut, au règlement ANC n° 2015-11.

ANNEXE AUX COMPTES

Bilan

Note 1 : Actifs incorporels

Ce poste comprend notamment des progiciels, des droits d'usage et des immobilisations incorporelles liées à des livraisons à soi-même de solutions informatiques qui sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 8 ans.
La nature et le montant des comptes figurant sur cette ligne sont précisés dans la note 29.

Note 2 : Actifs corporels

Les actifs corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition, sous déduction, le cas échéant, d'une valeur résiduelle à la condition qu'elle soit mesurable de manière fiable et significative, et font l'objet d'amortissements annuels selon les modalités suivantes :

- agencements, aménagements, installations : ..... linéaire sur 5 ou 10 ans ;
- matériel de transport : ..... linéaire sur 5 ans ;
- matériel informatique et bureautique : ..... linéaire sur 3 ou 4 ans ;
- mobilier et matériel de bureau : ..... linéaire sur 5 ou 10 ans ;
- autres matériels : ..... linéaire sur 5 ans.

Note 3 : Placements immobiliers

Les placements immobiliers sont composés de parts et actions de sociétés immobilières et à objet foncier non cotées, inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition.
La valeur de réalisation des parts et actions de sociétés immobilières et à objet foncier est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.
Entre deux expertises, cette valeur est actualisée annuellement et certifiée par un expert agréé.

Les parts des SCPI et des SPPICAV sont évaluées, respectivement, sur la base du prix d'exécution et de la valeur liquidative établis et publiés par la société de gestion.
Les parts et actions de sociétés immobilières et à objet foncier en moins-value latente font l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable de la dépréciation.

Note 4 : Autres placements

La distinction entre les placements relevant des articles R. 343-9 et R. 343-10 se fait en conformité avec les articles du Code des assurances.
Ainsi, toutes les valeurs amortissables énumérées aux 1°, 2°, 2° bis et 2° ter de l'article R. 332-2, autres que les obligations et les parts indexées, les parts de fonds communs de créance et les titres participatifs, sont classées à l'article R. 343-9 ; les autres valeurs relèvent donc de l'article R. 343-10.

Titres à revenu fixe (article R. 343-9)

Les obligations et les titres de créance négociables sont enregistrés à leur coût d'acquisition hors coupons courus.
La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat selon une méthode linéaire (différence < 10 %) ou actuarielle (différence ≥ 10 %) sur la durée résiduelle des titres par la comptabilisation soit d'une charge (surcote), soit d'un produit (décote).
Les frais d'acquisition sont portés en charges.

À l'inventaire, le gain ou la perte lié à l'indexation sur le niveau général des prix de certaines obligations est enregistré en produits ou en charges.

L'évaluation des titres correspond au dernier cours coté ou à défaut à la valorisation communiquée par l'émetteur, conformément à l'article R. 343-11.

Une dépréciation à caractère durable n'est constituée que s'il existe un risque avéré de contrepartie (le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements) et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable, conformément au règlement de l'ANC 2015-11.
Dans cette éventualité, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif d'origine (taux actuariel de rendement), corrigé de l'augmentation depuis la comptabilisation initiale de la marge d'intérêt par rapport au taux sans risque.

Titres amortissables (article R. 343-10)

Les obligations de crédit ou émises par un fonds de prêt à l'économie non cotées et les prêts sont amortis selon le principe des surcotes décotes comme les titres estimés selon l'article R. 343-9 mentionné ci-dessus. Les frais d'acquisition sont portés en charges.
La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes est la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise, conformément à l'article R. 343-11.

Les règles de dépréciation de ces titres sont définies par le règlement de l'ANC :
- lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les placements amortissables classés à l'article R. 343-10 jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit. Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée dès lors qu'il y a lieu de considérer qu'il existe un risque de crédit avéré ;
- lorsque l'organisme d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir ces placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré :
  - lorsque l'organisme n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les placements à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable du placement corrigée des surcotes et décotes et sa valeur vénale si cette dernière est inférieure à la valeur comptable ;
  - lorsque l'organisme a l'intention et la capacité de détenir les placements à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable du placement corrigée des surcotes et décotes et sa valeur recouvrable si cette dernière est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée sur la base de la valeur actuelle des flux futurs estimés en prenant en compte, en fonction de l'horizon de détention considéré, des critères liés soit au marché, soit à la rentabilité attendue du placement.

Actions et autres titres à revenu variable non amortissables (article R. 343-10)

Les actions et autres titres à revenu variable non amortissables sont enregistrés à leur prix d'achat, hors intérêts courus et frais d'acquisition.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, selon l'article R. 343-11, correspond :
- pour les titres cotés, au dernier cours coté ;
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ; pour les parts ou actions émises par des organismes de placements collectifs, au dernier prix de rachat publié.

Conformément à la section 2 du règlement de l'ANC, les actions et autres titres à revenu variable en moins-value latente font l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable de la dépréciation selon une analyse multicritère :
- il existait d'ores et déjà une dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté ;

ANNEXE AUX COMPTES

- il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement, notamment :
  - la baisse significative des indicateurs représentatifs du marché ou du secteur d'activité auquel appartient le placement ;
  - l'évolution défavorable des indicateurs d'analyse fondamentaux du placement ;
  - les difficultés de cession de ce placement.

La valeur d'inventaire des titres présentant une présomption de dépréciation durable s'analyse, de manière prospective, comme la valeur recouvrable de ces placements, déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à les détenir à un horizon envisagé (gestion actif/passif, *cash-flows* positifs).

Cette approche conduit à constater une dépréciation durable pour certains fonds d'investissement selon les modalités suivantes :

- pour les fonds dont la cession est prévue à brève échéance (moins d'un an), la dépréciation correspond à l'intégralité de la moins-value constatée au 31 décembre de l'année ;
- pour les autres fonds, la dépréciation est déterminée selon une méthode prospective : différence entre le prix de revient et la valeur recouvrable à l'horizon de détention, estimée à partir d'un taux de rendement prudent correspondant à l'horizon de détention majoré d'une prime de risque.

Note 5 : Opérations de réassurance

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

Note 6 : Créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.
Lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constatée.

Note 7 : Comptes de régularisation

La nature et le montant des comptes figurant sur les lignes « Comptes de régularisation actif » et « Comptes de régularisation passif » sont précisés dans la note 32.
Aucune opération en devise n'ayant été réalisée, il n'existe pas d'écart de conversion.

Note 8 : Réserve de capitalisation

Cette réserve qui figure dans le poste « Autres réserves » est destinée, en cas de vente de valeurs amortissables évaluées selon l'article R. 343-9, à parer à l'éventuelle dépréciation des valeurs inscrites à l'actif et à la diminution de leur revenu.
La détermination du montant de la dotation ou de la reprise est définie par l'article A. 343-3-1 du Code des assurances. Le montant est calculé en fonction du prix de vente des titres et de l'incidence fiscale potentielle de la cession.
Il doit tenir compte également, le cas échéant, de la dépréciation pour risque de crédit mentionnée dans le règlement ANC 2015-11.

Note 9 : Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées brutes de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif du bilan (voir note 30 pour le détail chiffré).

Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques des contrats en euros et des compartiments en euros des contrats multisupports sont égales à la valeur acquise de l'épargne, compte tenu des versements et des retraits effectués par le souscripteur et des intérêts garantis, voire complémentaires, crédités.

Conformément à la réglementation, l'entreprise a constitué des compléments de provisions mathématiques (provisions pour risque de taux) pour les produits Cap'Études et Cap'Épargne.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Par dérogation aux articles R. 343-9 et R. 343-10, ces actifs font l'objet d'une estimation séparée et sont inscrits au bilan pour leur valeur au jour de l'inventaire. Les gains ou pertes résultant de leur réévaluation sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Pour les contrats de prévoyance, les provisions mathématiques représentent la différence entre la valeur actuelle des engagements pris par l'assureur et ceux pris par l'assuré. Pour les contrats Rassurcap, Rassurcap Solutions, Sollicitudes et d'assurance en couverture de prêts, conformément à l'article 142-3 du règlement ANC n° 2015-11, les provisions mathématiques sont calculées d'après des taux d'intérêt au plus égaux à ceux retenus pour l'établissement du tarif et d'après les tables de mortalité appropriées mentionnées aux articles 600-5 et 600-6 du même règlement en vigueur à l'époque de l'application du tarif (tables INSEE ou certifiées). Pour le contrat Sollicitudes, un complément de provision mathématique, nécessaire à la mise en conformité réglementaire liée au taux technique, est calculé.

Pour les rentes en service, les provisions mathématiques sont calculées à partir de la table prospective TGF05 et d'un taux d'actualisation au plus égal au taux réglementaire maximum (60 % du TME) en vigueur à la date de la liquidation de la rente.

Provision globale de gestion

Elle correspond à l'ensemble des charges futures de gestion des contrats non couvertes par les chargements sur primes ou par les prélèvements contractuels sur produits financiers.
La provision globale de gestion est égale à la valeur actuelle des charges de gestion futures diminuée de la valeur actuelle des ressources futures issues des contrats.
La provision a été calculée selon les modalités définies à l'article 142-6 du règlement ANC n° 2015-11.

Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres à payer correspondent à la somme nécessaire pour faire face aux capitaux échus et aux sinistres survenus non encore réglés à la date de clôture de l'exercice ainsi qu'aux sinistres inconnus ou déclarés tardivement après la date d'inventaire.

ANNEXE AUX COMPTES

Les provisions pour sinistres en cours au titre de la garantie incapacité de travail de l'assurance en couverture de prêts sont évaluées sur la base d'une méthode prospective utilisant essentiellement les tables BCAC de maintien en incapacité et de passage à l'invalidité.

Provisions pour participation aux bénéfices

Elles correspondent à la participation des assurés aux bénéfices techniques et financiers restant à attribuer ; l'attribution définitive s'effectue soit par incorporation aux provisions mathématiques, soit par incorporation directe aux prestations versées.

Provisions pour égalisation

Elles sont destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de décès, d'incapacité et d'invalidité.

Provision pour risque d'exigibilité

En application de l'article R. 343-5, cette provision est constituée dès lors que, globalement, les placements relevant de l'article R. 343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur nette comptable.

La dotation annuelle est égale au tiers du montant de la moins-value latente nette globale, sans que cette dotation puisse conduire à ce que le montant total de la provision inscrite au bilan excède le montant de la moins-value nette globale constatée sur ces placements.

La charge constituée par la dotation à la provision pour risque d'exigibilité mentionnée à l'article R. 343-5 peut être étalée dans des conditions précisées par arrêté du ministre chargé de l'économie. Le report de charge consécutif à cet étalement ne peut toutefois pas conduire à ce que la charge totale relative au provisionnement de la moins-value latente globale mentionnée à l'article R. 343-5 pour un exercice donné soit supportée sur plus de huit exercices consécutifs, à compter de l'exercice où cette moins-value latente globale a été constatée.

Provisions pour risques croissants

Elles concernent la garantie incapacité de travail de l'assurance en couverture de prêts.
Elles correspondent à la différence entre les valeurs actuelles probables des engagements de l'assureur et celles des engagements de l'assuré. Ces engagements sont calculés sur la base d'une méthode prospective utilisant des tables de maintien en incapacité et de passage à l'invalidité.

Provision pour aléas financiers

Cette provision, qui relève de l'article R. 343-3 du Code des assurances, a pour objet de compenser une baisse de rendement éventuelle des actifs par rapport aux engagements de taux garantis. Si, lors de l'inventaire, le taux de rendement réel des actifs d'une entreprise, diminué d'un cinquième, est inférieur au quotient du montant total des intérêts techniques et du minimum contractuellement garanti de participations aux bénéfices dans les conditions définies aux articles A. 132-2 du Code des assurances des contrats de l'entreprise par le montant moyen des provisions mathématiques constituées, la provision pour aléas financiers correspond à la différence positive entre les provisions mathématiques recalculées en actualisant les paiements futurs à un taux déterminé et les provisions mathématiques à l'inventaire (R. 343.3 du Code des assurances).

Note 10 : Provisions

La nature et le montant des comptes figurant sur cette ligne sont précisés dans la note 34.
Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

La provision pour engagement de retraite porte sur les engagements d'indemnités de fin de carrière en faveur des salariés de l'entreprise. Ces engagements correspondent à la valeur actuelle probable des droits acquis par chaque salarié au moment de son départ à la retraite (salaire et ancienneté de fin de carrière).

La provision pour retraite progressive est comptabilisée suite à la signature en octobre 2019 de l'accord relatif à la gestion des fins de carrière. Elle porte principalement sur la prise en charge par l'employeur de cotisations salariales et patronales, de salaires en cas de dispense d'activité.

Hors bilan

MAIF VIE n'a pas pris ou reçu d'engagements à l'égard des dirigeants et d'entreprises liées.

Engagements réciproques

Dans le cadre des futurs investissements immobiliers réalisés par Immo Pan Europe, MAIF VIE s'est engagée à verser 12 960 milliers d'euros à horizon de juillet 2023 sur un compte courant.
Au 31/12/2021, MAIF VIE ayant déjà versé 3 600 milliers d'euros, l'engagement résiduel à date s'élève à 9 360 milliers d'euros.

Compte de résultat

Note 11 : Cotisations

Les primes correspondent aux primes émises, nettes d'annulations.

Note 12 : Charges de sinistres

Ces charges intègrent les sinistres, les capitaux échus, les arrérages de rentes et les rachats.
Les prélèvements au titre des contributions sociales sur contrats sont comptabilisés en charges de prestations.
Les charges de sinistres incluent également les frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

ANNEXE AUX COMPTES

Note 13 : Produits et charges des placements

Les produits des placements comprennent les intérêts et les loyers courus au cours de l'exercice, les dividendes encaissés, les reprises de dépréciations, les reprises sur la réserve de capitalisation, les produits des différences sur les prix de remboursement à percevoir ainsi que les produits provenant de la réalisation des placements et, le cas échéant, les produits nets de change réalisés.

Les charges des placements regroupent les frais de gestion, les intérêts, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les dotations aux dépréciations, les dotations à la réserve de capitalisation, l'amortissement des différences de prix de remboursement ainsi que les pertes provenant de la réalisation des placements et, le cas échéant, les pertes nettes de change réalisées.

Les plus ou moins-values sur cessions des placements sont déterminées selon la méthode « premier entré/premier sorti ».

À l'inventaire, une écriture est comptabilisée pour transférer du compte de résultat non technique au compte de résultat technique la part des produits nets de placements alloués.
Elle est calculée au *prorata* des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes.

Le résultat de la gestion des placements est ainsi ventilé en deux parties :
- les produits nets correspondant aux provisions techniques qui figurent dans le compte de résultat technique ;
- les produits nets correspondant aux capitaux propres qui figurent dans le compte de résultat non technique.

Note 14 : Charges par destination

Toutes les charges sont considérées comme des charges techniques, à l'exception des charges exceptionnelles prévues par le plan comptable, de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise, de l'intéressement et de l'impôt sur les bénéfices. Les charges sont comptabilisées par nature, en classe 9, avec l'indication du mode d'affectation par destination.

Les comptes de la classe 9 sont soldés au moins une fois par mois par enregistrement aux comptes par destination.

Les définitions pour l'affectation par destination sont les suivantes :
- les **frais d'acquisition** comprennent l'ensemble des frais de développement des produits, de communication, de commercialisation (internes et externes) et de gestion des cotisations. Ils correspondent au coût du processus allant de la « recherche » de la cotisation à son encaissement ;
- les **frais d'administration** comprennent l'ensemble des frais de gestion des contrats en cours, c'est-à-dire les actes intervenant pendant la vie du contrat, à l'exception de ceux liés à la gestion des cotisations. Ils comprennent notamment la gestion des avances (attribution et remboursement), des arbitrages, des prorogations de contrats et de la valorisation ;
- les **frais de règlement des sinistres** comprennent l'ensemble des frais de gestion des décès, des rachats, des rentes, des remboursements à l'échéance et des prises en charge pour incapacité de travail. Ils correspondent au coût du processus allant de la réception du courrier de sinistre au règlement de celui-ci ;
- les **charges de placements** comprennent l'ensemble des frais de la gestion des placements ;
- les **autres charges techniques** comprennent les frais liés au pilotage de l'entreprise, ainsi que ceux de la comptabilité générale.

À chaque destination sont également affectés les coûts des activités ressources nécessaires à la réalisation de ces tâches, c'est-à-dire notamment l'activité informatique, la gestion des ressources humaines, la comptabilité et la logistique.

Note 15 : Produits et charges exceptionnels

La nature et le montant des comptes figurant sur la ligne « Résultat exceptionnel » sont indiqués dans la note 47.

Dérogation aux principes généraux

Aucune dérogation aux principes généraux du plan comptable et de la réglementation fiscale n'a été retenue au cours de l'exercice.

Changement de méthode, de présentation et d'estimation

Note 16 : Changement décidé par l'entreprise

Aucun changement de méthode ayant eu une incidence significative sur les comptes n'est intervenu au cours de l'exercice.

Note 17 : Changement du fait de nouvelles réglementations comptables

Aucun changement du fait de nouvelles réglementations comptables ayant eu une incidence significative sur les comptes n'est intervenu au cours de l'exercice.

Événements postérieurs à la date de clôture

Les événements constatés en ce début d'année 2022 relatifs au conflit entre la Russie et l'Ukraine n'ont pas d'impacts significatifs sur les actifs financiers du groupe MAIF étant donné l'absence d'expositions directes et l'exposition marginale indirecte sur ces pays. Le portefeuille d'actifs continue de faire l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de l'évolution incertaine, à date, du conflit.

Par ailleurs, il n'a pas été identifié de contrat d'assurance touché par les mesures de gel des avoirs.

ANNEXE AUX COMPTES

Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

Les données financières présentées ci-après sont exprimées en milliers d'euros.

Bilan

Note 18 : Tableau de variation de divers éléments de l'actif

Rubriques	Valeur brute N –1	Acquisitions Augmentations	Cessions Diminutions	Valeur brute N
Actifs incorporels [1]	**54 768**	**6 456**	**15 221**	**46 003**
Frais d'établissement	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	54 768	6 456	15 221	46 003
Terrains et constructions	**625 907**	**69 589**	**6 584**	**688 912**
Immobilisations	-	-	-	-
Parts de sociétés	625 907	69 589	6 584	688 912
Autres placements [2]	**9 908 821**	**2 622 995**	**2 127 244**	**10 404 572**
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	**595 508**	**294 400**	**181 040**	**708 868**
Total	11 185 004	2 993 440	2 330 089	11 848 355

1 - Le détail des actifs incorporels figure dans la note 29.
2 - MAIF VIE ne détient pas de titre de propriété avec des entreprises liées ou avec un lien de participation de montant significatif.

Note 19 : Amortissements et dépréciations

Mouvements de l'exercice				
Rubriques	**Amortissements ou dépréciations N – 1**	**Amortissements et dépréciations de l'exercice**	**Reprises de l'exercice**	**Amortissements ou dépréciations N**
Actifs incorporels	**30 230**	**5 133**	**12 302**	**23 061**
Frais d'établissement	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	30 230	5 133	12 302	23 061
Terrains et constructions	**6 059**	**8 720**	**-**	**14 779**
Immobilisations	-	-	-	-
Parts de sociétés	6 059	8 720	-	14 779
Autres placements	**2 068**	**-**	**29**	**2 039**
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	**-**	**-**	**-**	**-**
Total	38 357	13 853	12 331	39 879

Montants cumulés				
Rubriques	**Valeur brute en fin d'exercice**	**Amortissements**	**Dépréciations**	**Valeur nette en fin d'exercice**
Actifs incorporels	**46 003**	**23 061**	**-**	**22 942**
Frais d'établissement	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	46 003	23 061	-	22 942
Terrains et constructions	**688 912**	**-**	**14 779**	**674 133**
Immobilisations	-	-	-	-
Parts de sociétés	688 912	-	14 779	674 133
Autres placements	**10 404 572**	**-**	**2 039**	**10 402 533**
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	**708 868**	**-**	**-**	**708 868**
Total	11 848 355	23 061	16 818	11 808 476

ANNEXE AUX COMPTES

Note 20 : État récapitulatif de l'ensemble des placements inscrits au bilan

Rubriques	Valeur brute N	Valeur nette N	Valeur de réalisation N	Valeur nette N – 1	Valeur de réalisation N – 1
I. Placements et Instruments Financiers à Terme					
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours*	688 912	674 133	765 179	619 849	707 620
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM*	9 990	9 990	11 884	9 990	10 215
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)*	620 388	618 348	899 883	621 347	829 463
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe*	1 188 898	1 188 898	1 315 322	1 094 964	1 217 773
5. Obligations et autres titres à revenu fixe*	8 158 012	8 025 175	8 747 601	7 649 367	8 826 823
6. Prêts hypothécaires*	-	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés*	2 285	2 285	2 285	2 594	2 594
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes*	-	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements*	425 000	425 000	425 000	405 000	405 000
** Dont placements effectués dans l'OCDE*	*11 093 485*	*10 943 829*	*12 167 154*	*10 403 111*	*11 999 488*
** Dont placements effectués hors OCDE*	-	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte :	708 868	708 868	708 868	595 508	595 508
- placements immobiliers	173 764	173 764	173 764	155 024	155 024
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	8 339	8 339	8 339	824	824
- autres OPCVM	526 765	526 765	526 765	439 660	439 660
11. Autres Instruments Financiers à Terme :	-	-	-	-	-
- stratégie d'investissement ou de désinvestissement					
- stratégie de rendement					
- autres opérations					
12 - Total (lignes 1 à 11)	**11 802 353**	**11 652 697**	**12 876 022**	**10 998 619**	**12 594 996**

Informations complémentaires :

a. Aucun acompte n'est inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste « Terrains et constructions ».
b. Le montant des terrains et constructions est constitué exclusivement de parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées qui ne sont pas utilisées pour l'exercice des activités propres de l'établissement.
c. Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués, conformément à l'article R. 343-9, s'élève à - 152 845 milliers d'euros.

Note 20 : Suite

Rubriques	Valeur brute N	Valeur nette N	Valeur de réalisation N	Valeur nette N – 1	Valeur de réalisation N – 1
I. Placements et Instruments Financiers à Terme					
a. dont :					
Placements évalués selon l'article R. 343-9 et Instruments Financiers à Terme rattachés :	8 158 012	8 025 175	8 747 601	7 649 367	8 826 823
- dont décote non encore amortie	-	199 423	-	221 247	-
- dont prime de remboursement non reprise	-	46 578	-	40 559	-
Placements évalués selon l'article R. 343-10 et Instruments Financiers à Terme rattachés	2 935 473	2 918 654	3 419 552	2 753 744	3 172 665
Placements évalués selon l'article R. 343-13 et Instruments Financiers à Terme rattachés	708 868	708 868	708 868	595 508	595 508
Placements évalués selon l'article R. 343-11 et Instruments Financiers à Terme rattachés	-	-	-	-	-
Autres Instruments Financiers à Terme	-	-	-	-	-
b. dont :					
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	11 748 396	11 599 408	12 819 551	10 964 667	12 555 687
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés	-	-	-	-	-
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	-	-	-	-	-
Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	53 957	53 289	56 471	33 952	39 309
Autres affectations ou sans affectation	-	-	-	-	-
II. Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, les Instruments Financiers à Terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	**243 867**	**243 867**	**243 867**	**334 359**	**334 359**
III. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-	-	-

ANNEXE AUX COMPTES

Note 21 : Ventilation des créances et des dettes

Rubriques	Montant N				Montant N – 1			
	Montant net	à 1 an au plus	à moins de 5 ans	à plus de 5 ans	Montant net	à 1 an au plus	à moins de 5 ans	à plus de 5 ans
Créances	**27 060**	**27 060**	**-**	**-**	**32 285**	**32 285**	**-**	**-**
Créances nées d'opérations d'assurance directe	**13 589**	**13 589**	**-**	**-**	**15 585**	**15 585**	**-**	**-**
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	13 589	13 589	-	-	15 585	15 585	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	**515**	**515**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres créances	**12 956**	**12 956**	**-**	**-**	**16 700**	**16 700**	**-**	**-**
Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	284	284	-	-	9 276	9 276	-	-
Débiteurs divers	12 672	12 672	-	-	7 424	7 424	-	-
Dettes pour dépôts	**76 937**	**76 937**	**-**	**-**	**68 757**	**68 757**	**-**	**-**
Autres dettes	**54 933**	**54 933**	**-**	**-**	**37 899**	**37 899**	**-**	**-**
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	**1 229**	**1 229**	**-**	**-**	**1 425**	**1 425**	**-**	**-**
Dettes nées d'opérations de réassurance	**1 926**	**1 926**	**-**	**-**	**4 161**	**4 161**	**-**	**-**
Dettes envers les établissements de crédit	**-**	**-**	**-**	**-**	**165**	**165**	**-**	**-**
Autres dettes	**51 778**	**51 778**	**-**	**-**	**32 148**	**32 148**	**-**	**-**
Personnel	7 772	7 772	-	-	2 800	2 800	-	-
État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	3 674	3 674	-	-	1 884	1 884	-	-
Créanciers divers	40 332	40 332	-	-	27 464	27 464	-	-

Note 22 : Montant des participations et parts dans des entreprises liées détenues dans des entreprises d'assurance

MAIF VIE ne détient aucune participation ni aucune part dans des entreprises liées détenues dans des entreprises d'assurance.

Note 23 : Liste des filiales et participations

Rubriques	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus
A. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital					
1. Filiales (50 % au moins du capital détenus par la société)	-	-	-	-	-
2. Participations (10 à 50 % au moins du capital détenus par la société)	-	-	-	-	-
Delta Immo OPCI 200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort	362 699	305 142 [1]	32,72 %	173 247	173 247
Nanterre Immo SCI 83-85 avenue Marceau - 75016 Paris	15 060	99 045 [2]	13,28 %	20 000	13 679
Immo Pan Europe SAS 200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort	3 815	82 173 [1]	36,00 %	27 365	27 365
Services Seniors Invest SCI 8 rue Bellini - 75116 Paris	2 541	22 400 [2]	19,04 %	4 838	4 838
Génération 3 OPCI 8 rue Bellini - 75116 Paris	32 197	0 [2]	17,18 %	11 523	11 523
Club France Retail Invest OPCI 153 rue Saint-Honoré - 75001 Paris	48 830	- 825 [2]	16,67 %	9 000	9 000
Club Europe Hotels Invest A OPCI 153 rue Saint-Honoré - 75001 Paris	192 020	1 136 [2]	12,20 %	22 000	22 000
Delta Loisirs Évasion OPCI 167 quai de la Bataille de Stalingrad 92130 Issy-Les-Moulineaux	86 343	4 753 [1]	44,00 %	38 149	38 149
Foncière Méditrine OPCI 33 avenue Pierre Mendès - 75013 Paris	18 134	0 [2]	16,87 %	11 631	11 631
Fresh Invest Real Estate OPCI 9 avenue Matignon - 75008 Paris	119 267	- 1 864 [1]	11,45 %	10 076	10 076
La Française Immo SR OPCI 128 boulevard Raspail - 75006 Paris	163 032	- 7 270 [2]	10,43 %	15 000	15 000
Residial Cat. F OPCI 9 rue Jadin - 75017 Paris	82 550	986 [2]	27,50 %	11 000	11 000
Viveris Odyssée OPCI 42 allée Turcat-Méry - 13417 Marseille	72 736	4 279 [2]	12,32 %	12 000	9 503
123 Silver ECO OPCI 94 rue de la Victoire - 75009 Paris	23 400	0 [2]	24,09 %	11 153	11 153
Community Invest SCI 153 rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	3 500	- 3 500 [3]	21,43 %	4 780	4 780
Perial Euro Carbone 34 rue Guersant - 75017 Paris	58 166	- 3 458 [1]	30,70 %	12 596	12 596

1 - Chiffres 2021 provisoires. 2 - Chiffres 2020. 3 - Première clôture au 31/12/2022.

ANNEXE AUX COMPTES

Note 23 : Suite

Rubriques	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations					
1. Filiales					
a - françaises	-	-	-	-	-
b - étrangères	-	-	-	-	-
2. Participations					
a - françaises	-	-	-	-	-
b - étrangères	-	-	-	-	-

Rubriques	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
C. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital					
1. Filiales (50 % au moins du capital détenus par la société)	-	-	-	-	-
2. Participations (10 à 50 % au moins du capital détenus par la société)	-	-	-	-	-
Delta Immo OPCI 200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort	Néant	Néant	18 093 [1]	11 885 [1]	5 440
Nanterre Immo SCI 83-85 avenue Marceau - 75016 Paris	Néant	Néant	11 524 [2]	- 2 480 [2]	1 087
Immo Pan Europe SAS 200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort	3 600	Néant	0 [1]	1 993 [1]	0
Services Seniors Invest SCI 8 rue Bellini - 75116 Paris	Néant	Néant	3 837 [2]	1 652 [2]	369
Génération 3 OPCI 8 rue Bellini - 75116 Paris	Néant	Néant	174 [2]	145 [2]	44
Club France Retail Invest OPCI 153 rue Saint-Honoré - 75001 Paris	Néant	Néant	1 864 [2]	1 677 [2]	302
Club Europe Hotels Invest A OPCI 153 rue Saint-Honoré - 75001 Paris	Néant	Néant	1 034 [2]	- 185 [2]	651
Delta Loisirs Évasion OPCI 167 quai de la Bataille de Stalingrad 92130 Issy-Les-Moulineaux	Néant	Néant	0 [1]	2 546 [1]	1 473
Foncière Méditrine OPCI 33 avenue Pierre Mendès - 75013 Paris	Néant	Néant	0 [2]	- 33 [2]	0
Fresh Invest Real Estate OPCI 9 avenue Matignon - 75008 Paris	Néant	Néant	3 022 [1]	4 577 [1]	435

1 - Chiffres 2021 provisoires. 2 - Chiffres 2020. 3 - Première clôture au 31/12/2022.

Rubriques	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
C. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital (suite)					
La Française Immo SR OPCI 128 boulevard Raspail - 75006 Paris	Néant	Néant	8 069 [2]	7 536 [2]	829
Residial Cat. F OPCI 9 rue Jadin - 75017 Paris	Néant	Néant	6 419 [2]	3 310 [2]	488
Viveris Odyssée OPCI 42 allée Turcat-Méry - 13417 Marseille	Néant	Néant	12 588 [2]	720 [2]	863
123 Silver ECO OPCI 94 rue de la Victoire - 79009 Paris	Néant	Néant	0 [2]	- 93 [2]	0
Community Invest SCI 153 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris	Néant	Néant	0 [3]	0 [3]	0
Perial Euro Carbone 34 rue Guersant - 75017 Paris	Néant	Néant	339 [1]	2 248 [1]	0
D. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations					
1. Filiales					
a - françaises	-	-	-	-	-
b - étrangères	-	-	-	-	-
2. Participations					
a - françaises	-	-	-	-	-
b - étrangères	-	-	-	-	-

1 - Chiffres 2021 provisoires. 2 - Chiffres 2020. 3 - Première clôture au 31/12/2022.

Note 24 : Entreprises dont MAIF VIE est l'associée indéfiniment responsable

Dénomination	Siège social	Forme juridique
Boulogne Le Gallo	36 rue de Naples - 75008 Paris	SCI
Fonds de Logement Intermédiaire	33 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris	SCI
Marseille City	36 rue de Naples - 75008 Paris	SCI
Nanterre Immo	36 rue de Naples - 75008 Paris	SCI
Pasteur 1, 2, 3	36 rue de Naples - 75008 Paris	SCI
Primonial Capimmo	36 rue de Naples - 75008 Paris	SCI
Regnault Kadence	36 rue de Naples - 75008 Paris	SCI
Services Seniors Invest	8 rue Bellini - 75116 Paris	SCI
Community Invest	153 rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	SCI
Perial Euro Carbone	34 rue Guersant - 75017 Paris	SCI

ANNEXE AUX COMPTES

Note 25 : Créances et dettes avec les entreprises liées et ayant un lien de participation

Postes du bilan	Montant N			Montant N – 1		
	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Total	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Total
Actif						
Créances	**16 077**	**-**	**16 077**	**12 281**	**-**	**12 281**
Créances nées d'opérations d'assurance directe	6 545	-	6 545	7 276	-	7 276
Débiteurs divers	9 532	-	9 532	5 005	-	5 005
Comptes courants	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation - Actif	-	-	-	-	-	-
Passif						
Provisions techniques	**96 651**	**-**	**96 651**	**103 041**	**-**	**103 041**
Provisions d'assurance vie	95 039	-	95 039	102 747	-	102 747
Provisions pour sinistres vie	612	-	612	294	-	294
Dettes	**30 077**	**-**	**30 077**	**19 116**	**-**	**19 116**
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	1	-	1
Créanciers divers	25 622	-	25 622	17 354	-	17 354
Comptes courants	4 455	-	4 455	1 761	-	1 761
Comptes de régularisation - Passif	-	-	-	-	-	-

Comme précisé en note 18, MAIF VIE ne détient pas de titre de propriété avec des entreprises liées ou avec un lien de participation de montant significatif. Les données renseignées ici concernent des entreprises qui détiennent des actions de MAIF VIE ou des entreprises liées à MAIF VIE par des liens autres que capitalistiques.

Note 26 : Passifs subordonnés

Le conseil d'administration de MAIF VIE est compétent de droit, en application de l'article L. 228-40 du Code de commerce tel qu'il a été modifié par l'ordonnance du 24/06/2004 portant réforme du régime des valeurs mobilières émises par les sociétés commerciales, pour décider ou autoriser l'émission d'obligations, les statuts de la société ne réservant pas ce pouvoir à l'assemblée générale.
Lors de ses réunions des 07/10 et 14/12/2004, le conseil d'administration, conformément aux orientations prises pour le renforcement des fonds propres de la société, a décidé une émission de titres subordonnés remboursables (TSR) pour un montant nominal total de 34 500 milliers d'euros, représenté par 345 000 titres de 100 euros de nominal.
L'emprunt a été émis le 12/01/2005, date correspondant également à la souscription et au règlement des titres. Les titres subordonnés remboursables ont été émis au nominal. Les droits des titulaires sont représentés par une inscription en compte à leur nom dans le registre de l'émetteur. Les titres sont amortissables *in fine* et seront amortis en totalité le 11/01/2025 par remboursement au pair. Au 31/12/2021, l'endettement s'élève à 34 500 milliers d'euros.

Intérêts

Les titres portent intérêt calculé sur leur montant nominal non remboursé, à compter de la date de règlement.
La charge financière réglée au titre de l'année 2021 s'élève à 779 milliers d'euros.

Remboursement anticipé

Conformément à l'article A. 334-1 du Code des assurances, l'émetteur peut procéder, sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, au remboursement anticipé de tout ou partie des titres depuis le 31/12/2014, à chaque échéance de période d'intérêts.

Subordination

En cas de liquidation de l'émetteur, les titres de la présente émission seront remboursables à un prix égal au pair et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement complet de tous les créanciers privilégiés et chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'émetteur et des titres participatifs émis par lui.

Cotation

Les titres subordonnés remboursables n'ont pas fait l'objet d'une demande d'admission à la cote officielle de la Bourse de Paris.

Masse des porteurs de titres

Conformément à l'article L. 228-46 du Code de commerce, les porteurs des TSR sont regroupés pour la défense de leurs intérêts communs en une masse jouissant de la personnalité civile. Les règles applicables à la masse sont celles que prévoit la réglementation.

Note 27 : Composition de l'actionnariat

Le capital social est composé de 80 000 actions d'une valeur nominale de 1 525 euros chacune.
Chaque action donne droit :

- de participer, dans les conditions fixées par la loi et les statuts de la société, aux assemblées générales et au vote des résolutions ;
- à une part des bénéfices et de l'actif social proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

L'entreprise n'a pas émis d'obligations convertibles, ni de parts bénéficiaires, ni de titres similaires et n'a détenu aucune action propre au cours de l'exercice.

ANNEXE AUX COMPTES

Note 28 : Capitaux propres

Rubriques	Montant N – 1	Mouvements de l'exercice	Montant N
Capital	**122 000**	**-**	**122 000**
Autres réserves	**311 711**	**7 443**	**319 153**
Réserve de capitalisation	152 452	2 400	154 852
Réserve pour le développement des activités	156 876	4 906	161 782
Réserve pour fonds de garantie	2 383	136	2 519
Report à nouveau	**100 000**	**-**	**100 000**
Résultat de l'exercice 2020	**5 042**	**- 5 042**	**-**
Résultat de l'exercice 2021	**-**	**50 332**	**50 332**
Total	**538 753**	**52 732**	**591 485**

Note 29 : Actifs incorporels

Les immobilisations incorporelles au 31/12/2021 correspondent :

- aux logiciels et au système d'information pour 44 237 milliers d'euros, évalués à leur coût d'acquisition ;
- aux immobilisations incorporelles en cours pour 1 766 milliers d'euros (en lien notamment avec le projet Extranet Portabilité et Responsive).

Note 30 : Provisions et sinistres à payer

N'ont pas un caractère significatif :
- les provisions pour risques en cours pour les affaires directes ;
- les provisions pour risques croissants ;
- les provisions pour risques en cours ;
- les recours à recevoir déduits des provisions pour sinistres à payer (néant) ;
- la différence, pour les affaires directes, entre les sinistres des exercices antérieurs réglés au cours de l'exercice et la variation des provisions concernant ces sinistres ;
- les règlements et les provisions pour sinistres à payer concernant des opérations relevant de l'article L. 310-1-1 (autres risques).

Évolution des provisions techniques	Montant N –1	Mouvements de l'exercice	Montant N
Provisions pour primes non acquises	7 089	2 481	9 570
Provisions d'assurance vie [1]	9 588 053	293 109	9 881 162
Provisions pour sinistres	81 229	21 328	102 557
Provisions pour participation aux bénéfices	504 998	55 922	560 920
Provisions pour égalisation	1 364	- 104	1 260
Provisions pour risque d'exigibilité	-	-	-
Autres provisions techniques [2]	3 088	1 734	4 822
Sous-total	**10 185 821**	**374 470**	**10 560 291**
Provisions techniques des contrats en unités de compte	595 508	113 360	708 868
Total	**10 781 329**	**487 830**	**11 269 159**

1 - Comprennent les provisions mathématiques et la provision globale de gestion.
2 - Comprennent les provisions pour risques croissants.

Note 31 : Clause de réserve de propriété sur immobilisations

Néant.

ANNEXE AUX COMPTES

Note 32 : Comptes de régularisation

Rubriques	Montant N	Montant N – 1
Actif		
Intérêts et loyers non échus	**98 786**	**103 983**
Autres comptes de régularisation	**32 657**	**32 095**
Charges constatées d'avance	465	301
Charges payées d'avance et à étaler	-	-
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	32 192	31 794
Total	**131 443**	**136 078**
Passif		
Comptes de régularisation	**165 065**	**155 309**
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	165 028	155 283
Produits constatés d'avance	37	26
Total	**165 065**	**155 309**

Rubriques	Montant N	Montant N – 1
Produits à recevoir rattachés aux créances	**13 616**	**10 795**
Personnel	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-
État et autres collectivités publiques	4	-
Débiteurs divers et créditeurs divers	13 612	10 795
Total	**13 616**	**10 795**
Charges à payer rattachées aux dettes	**28 379**	**18 645**
Personnel	7 772	2 800
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 463	1 371
État et autres collectivités publiques	228	202
Débiteurs divers et créditeurs divers	18 916	14 272
Total	**28 379**	**18 645**

Note 33 : Titres émis

MAIF VIE a émis le 12/01/2005 des titres subordonnés remboursables le 11/01/2025 pour un montant de 34 500 milliers d'euros *(cf. note 26)*.

Note 34 : Ventilation du compte « Provisions »

Rubriques	Montant N – 1	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant N
Provision pour engagement de retraite [1]	1 439	128	-	1 567
Provision pour impôt	-	-	-	-
Provision pour risques [1]	344	324	-	668
Autres provisions sur charges	586	-	538	48
Total	**2 369**	**452**	**538**	**2 283**

1 - Voir note 10.

Note 35 : Actifs et passifs en devises

MAIF VIE ne détient pas d'actifs ni de passifs en devises à la date de clôture des comptes.

Hors bilan

Note 36 : Engagements reçus et donnés

Rubriques [1]	Montant	Dont engagements à l'égard des		
		dirigeants	entreprises liées	entreprises ayant un lien de participation
Engagements reçus	**9 360**	-	-	-
Engagements donnés	**9 493**	-	-	-
Avals, cautions et garanties de crédit	33	-	-	-
Fonds de garantie des assurés	100	-	-	-
Autres engagements donnés	9 360	-	-	-
Encours d'Instruments Financiers à Terme [2]	-	-	-	-

1 - Voir les précisions apportées dans la rubrique hors bilan.
2 - Pour plus de détails, voir les notes 4 et 20.

ANNEXE AUX COMPTES

Compte de résultat

Note 37 : Ventilation des produits et charges des placements

Rubriques	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées N	Autres revenus et frais financiers N	Montant N	Montant N – 1
Produits				
Revenus des participations	-	-	-	-
Revenus des placements immobiliers	-	23 453	23 453	42 215
Revenus des autres placements	-	228 754	228 754	234 640
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	-	-	-	-
Autres produits des placements	-	85 425	85 425	46 255
Total produits des placements	-	337 632	337 632	323 110
Charges				
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)	-	3 449	3 449	2 773
Autres charges des placements	623	47 378	48 001	47 596
Total charges des placements	623	50 827	51 450	50 369

Note 38 : Ventilation des opérations techniques par catégories

Rubriques	Catégories [1]							
	01	03	04	05	06	07	08	14
1. Cotisations	-	44 631	379 491	28 581	11 909	221 937	98 775	19 169
2. Charges des prestations	-	9 797	145 095	5 547	3 187	359 769	20 817	1 102
3. Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-	120	159 676	18 026	108	- 298 031	150 915	18 277
4. Ajustement ACAV	-	-	-	-	-	-	77 681	781
A. Solde de souscription	**-**	**34 714**	**74 720**	**5 008**	**8 614**	**160 199**	**4 724**	**571**
5. Frais d'acquisition	-	14 931	15 941	1 054	2 260	22 007	3 893	298
6. Autres charges de gestion nettes	-	29	7 614	437	929	16 970	- 4 839	295
B. Charges d'acquisition et de gestion nettes	**-**	**14 960**	**23 555**	**1 491**	**3 189**	**38 977**	**- 946**	**593**
7. Produits nets des placements	-	578	79 882	2 958	79	191 016	-	845
8. Participation aux résultats	-	7	125 821	2 864	-	283 962	-	824
C. Solde financier	**-**	**571**	**- 45 939**	**94**	**79**	**- 92 946**	**-**	**21**
9. Primes cédées	-	5 137	0	10 109	6 655	-	-	-
10. Part des réassureurs dans les charges des prestations	-	376	219	1 860	1 476	-	-	-
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance et autres provisions techniques	-	-	- 196	6 543	40	-	-	-
12. Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	219	-	-	-	-
13. Commissions reçues des réassureurs	-	4 312	-	1 024	1 902	-	-	-
D. Solde de réassurance	**-**	**- 449**	**23**	**- 463**	**- 3 237**	**-**	**-**	**-**
Résultat technique (A – B + C + D)	**-**	**19 876**	**5 249**	**3 148**	**2 267**	**28 276**	**5 669**	**-**
Hors compte								
14. Montant des rachats	-	-	99 284	1 409	-	195 977	15 970	622
15. Intérêts techniques bruts de l'exercice	-	-	974	2 200	-	587	-	-
16. Provisions techniques brutes à la clôture	-	22 801	3 128 492	176 326	6 883	7 155 013	702 872	61 942
17. Provisions techniques brutes à l'ouverture	-	21 834	2 796 931	152 903	6 410	7 153 855	593 717	42 937

1 - Voir liste des catégories page 83.

ANNEXE AUX COMPTES

Note 38 : Ventilation des opérations techniques par catégories (suite)

Rubriques	Catégories [1]			Total N	Total N – 1
	20	21	19 et 39		
1. Cotisations	-	5 919	-	810 412	736 669
2. Charges des prestations	-	2 662	-	547 976	527 456
3. Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-	1 693	-	50 784	23 700
4. Ajustement ACAV	-	-	-	78 462	26 920
A. Solde de souscription	**-**	**1 564**	**-**	**290 114**	**212 433**
5. Frais d'acquisition	-	1 194	-	61 578	53 006
6. Autres charges de gestion nettes	-	466	-	21 901	20 143
B. Charges d'acquisition et de gestion nettes	**-**	**1 660**	**-**	**83 479**	**73 149**
7. Produits nets des placements	-	166	-	275 524	263 321
8. Participation aux résultats	-	-	-	413 478	398 569
C. Solde financier	**-**	**166**	**-**	**- 137 954**	**- 135 248**
9. Primes cédées	-	3 216	-	25 117	23 875
10. Part des réassureurs dans les charges des prestations	-	1 553	-	5 484	4 341
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-	1 097	-	7 484	6 465
12. Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	219	- 35
13. Commissions reçues des réassureurs	-	969	-	8 207	7 449
D. Solde de réassurance	**-**	**403**	**-**	**- 3 723**	**- 5 655**
Résultat technique (A – B + C + D)	**-**	**473**	**-**	**64 958**	**- 1 619**
Hors compte					
14. Montant des rachats	-	-	-	313 262	309 023
15. Intérêts techniques bruts de l'exercice	-	-	-	3 761	3 604
16. Provisions techniques brutes à la clôture	-	14 830	-	11 269 159	10 781 329
17. Provisions techniques brutes à l'ouverture	-	12 130	-	10 780 717	10 345 695

1 - Voir liste des catégories page 83.

1- Liste des catégories :

01 : Contrats de capitalisation à prime unique (ou versements libres).
03 : Contrats individuels d'assurance temporaire décès (y compris groupes ouverts).
04 : Autres contrats individuels d'assurance vie à prime unique (ou versements libres) (y compris groupes ouverts).
05 : Autres contrats individuels d'assurance vie à primes périodiques (y compris groupes ouverts).
06 : Contrats collectifs d'assurance en cas de décès.
07 : Contrats collectifs d'assurance en cas de vie.
08 : Contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte à prime unique (ou versements libres).
14 : Contrats relevant d'une comptabilité auxiliaire d'affectation mentionnée au premier alinéa de l'article L. 142-4, mais pas de la catégorie 11.
19 : Acceptations en réassurance (vie).
20 : Dommages corporels (contrats individuels) y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance vie individuels.
21 : Dommages corporels (contrats collectifs) y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance vie collectifs.
39 : Acceptation en réassurance (non vie).

Critères de répartition par catégories de certains postes :
- charges de gestion des sinistres : prestations payées ;
- autres frais : affectation directe (commissionnement), ou au *prorata* des cotisations ;
- produits nets des placements : moyenne des provisions techniques ;
- provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques : provisions techniques à la clôture.

Note 39 : Charges de personnel

Rubriques	Montant N	Montant N – 1
Salaires [1]	9 756	9 248
Charges sociales	4 339	4 040
Autres	- 1 391	- 1 141
Total	**12 704**	**12 147**

1 - Voir les précisions apportées dans la rubrique Autres informations.

ANNEXE AUX COMPTES

Note 40 : Commissions allouées

Dans le cadre de l'assurance en couverture de prêts, MAIF VIE a conclu notamment :

- un accord avec effet au 01/01/2008, ayant pour objet le versement de commissions d'apport et de gestion à Socram ;
- un accord avec effet au 01/01/2009, ayant pour objet le versement de commissions d'apport et de gestion à CASDEN Banque Populaire et BMF ;
- deux accords de distribution Assurance Emprunteur MAIF :
  - avec effet au 01/01/2010, ayant pour objet le versement de commissions de distribution à MAIF, MAIF Solutions Financières, Crédit Immobilier Direct et Sécurimut et le versement de commissions de gestion à Sécurimut (jusqu'au 30/06/2018 sur le stock) ;
  - avec effet au 01/01/2018 pour la nouvelle génération du produit Assurance Emprunteur MAIF, ayant pour objet le versement de commissions de distribution à MAIF et MAIF Connect et le versement de commissions de gestion à CBP ;
- deux accords avec effet au 16/07/2020 pour le produit Avantage Emprunteur :
  - ayant pour objet le versement de commissions de distribution à Meilleurtaux ;
  - ayant pour objet le versement de commissions de gestion à Multi-impact.

MAIF VIE a versé, en 2021, 4 537 milliers d'euros de commissions au titre de l'assurance en couverture de prêts.

Dans le cadre des produits d'épargne et de prévoyance, MAIF VIE a conclu :

- un accord de distribution concernant Sollicitudes avec effet au 01/01/2012, ayant pour objet le versement de commissions de distribution à MAIF, FILIA-MAIF, MGEN et MGEN Filia. Un accord signé le 15/04/2021 a formalisé la résiliation des conventions collectives d'assurance, de l'accord de distribution et des traités de réassurance conclus entre les entités du groupe MAIF et MGEN ;
- un accord de distribution concernant les produits d'épargne et de prévoyance (Rassurcap et Rassurcap Solutions) avec effet au 01/01/2013, ayant pour objet le versement de commissions d'apport à MAIF et MAIF Solutions Financières ;
- une convention d'intermédiation concernant la commercialisation du contrat Rassurcap Solutions avec effet au 15/04/2014, ayant pour objet le versement de commissions d'apport à MGEN. Cette convention a été résiliée au cours de l'exercice et a cessé de produire ses effets au 02/04/2021 ;
- deux accords de distribution concernant le produit d'Épargne vie simplicité ayant pour objet le versement de commissions d'apport ont été signés avec Harmonie Mutuelle et MGEN, avec effet respectivement au 20/10/2019 et en décembre 2020.

Sur l'année, MAIF VIE a versé 45 112 milliers d'euros de commissions pour les produits d'épargne et de prévoyance.

Note 41 : Cotisations brutes

Toutes les cotisations brutes d'assurance directe sont réalisées en France.

Note 42 : Entrées et sorties de portefeuilles

Aucun mouvement significatif n'a été enregistré sur les portefeuilles d'assurance au cours de l'exercice.

Note 43 : Dérogations aux principes généraux

Aucune dérogation aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation fiscale n'a été retenue au cours de l'année.

Note 44 : Intégration fiscale

À partir de l'exercice ouvert le 01/01/2020, MAIF VIE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe MAIF, 200 avenue Salvador Allende, 79000 Niort, dont le principe de la répartition d'IS est stipulé comme suit par la convention d'intégration :

« à l'exception des deux phrases suivantes, [la filiale intégrée] doit constater dans ses comptes pendant toute la durée d'intégration dans le groupe, une charge ou un produit d'impôt analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'avait pas été intégrée » ;

« [la filiale intégrée] constate, toutefois, en profit le montant de l'économie effective qu'elle a permis de réaliser à la société mère lors de la détermination de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe du fait des déficits dégagés par elle-même. Dans ce cas, le déficit ayant fait l'objet d'une réallocation n'est plus utilisable, par la suite, pour le calcul de la charge d'impôt de [la filiale intégrée] ».

Note 45 : Situation fiscale différée ou latente

Nature	Début d'exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
I. Décalages certains ou éventuels						
Provision pour investissement	-	-	-	-	-	-
Charges non déductibles temporairement	-	-	-	-	-	-
À déduire l'année suivante : - participation à l'effort de construction, contribution sociale de solidarité, participation des salariés aux bénéfices	1 747	-	6 829	1 747	6 829	-
À déduire ultérieurement : - provision pour engagements de retraite	-	1 964	509	128	-	1 583
Total	**1 747**	**1 964**	**7 338**	**1 875**	**6 829**	**1 583**
II. Éléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement	-	-	-	-	-	-
Moins-values à long terme	1 006	-	-	-	1 006	-
Total	**1 006**	-	-	-	**1 006**	-
III. Éléments de taxation éventuelle	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

ANNEXE AUX COMPTES

Note 46 : Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

Rubriques	Résultat avant impôt	Impôt			Résultat net	
		Théorique	Crédits d'impôt	Dû	Théorique	Comptable
Courant	75 627	20 507	- 83	20 424	55 120	55 203
Exceptionnel	- 24	- 7	-	- 7	- 17	- 17
Participation des salariés	- 4 854	-	-	-	- 4 854	- 4 854
Total	**70 749**	**20 500**	**- 83**	**20 417**	**50 249**	**50 332**

Note 47 : Produits et charges exceptionnels

Rubriques	Montant N	Montant N – 1
Produits exceptionnels		
Produits de cessions des immobilisations corporelles	-	-
Reprise des provisions pour risques	-	-
Autres produits exceptionnels	24	352
Total	**24**	**352**
Charges exceptionnelles		
Valeur comptable des immobilisations corporelles	-	5
Dotation des provisions pour risques	324	344
Autres charges exceptionnelles [1]	159	1 594
Total	**483**	**1 943**

1 - Dont 829 milliers d'euros en N - 1 au titre du fonds de solidarité créé dans le cadre de la crise sanitaire et 690 milliers d'euros versés à France Active dans le cadre du programme de « Relance Solidaire ».

Note 48 : Produits et charges non techniques

Rubriques	Montant N	Montant N – 1
Autres produits non techniques		
Reprise de la réserve de capitalisation - Neutralisation fiscale	953	1 472
Total	**953**	**1 472**
Autres charges non techniques		
Dotation à la réserve de capitalisation - Neutralisation fiscale	-	761
Total	**-**	**761**

Note 49 : Variation des provisions d'assurance vie brutes de réassurance

Rubriques	Montant N	Montant N – 1
Charges des provisions d'assurance vie	- 107 331	- 76 383
Intérêts techniques (comptes 6302 et 6342)	3 676	3 541
Participations aux bénéfices incorporées directement (comptes 6305 et 6345)	178 639	173 743
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices (comptes 63095 et 63495)	175 000	101 057
Transferts de provisions	43 125	- 6 701
Écart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et les provisions d'assurance vie à la clôture	293 109	195 257

ANNEXE AUX COMPTES

Note 50 : Participation des assurés aux résultats techniques et financiers

Rubriques	Exercices				
	2017	2018	2019	2020	2021
A. Participation aux résultats totale	**210 929**	**371 431**	**355 439**	**398 604**	**413 259**
A1. Participation attribuée à des contrats	173 092	348 204	294 587	279 010	357 336
A2. Dotation nette de reprise de la provision pour participation aux bénéfices	37 837	23 227	60 852	119 594	55 922
B. Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A. 132-10	-	-	-	-	-
B1. Provisions mathématiques moyennes [1]	8 583 513	8 937 877	9 250 565	9 485 854	9 730 123
B2. Montant minimal de la participation aux résultats	198 677	365 554	342 321	326 964	399 708
B3. Montant effectif de la participation aux résultats [2]	210 149	370 708	354 854	397 856	413 259
B3a. Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	172 312	324 254	233 150	158 668	357 337
B3b. Dotation nette de reprise de la provision pour participation aux bénéfices	37 837	23 227	60 852	119 594	55 922

1 - Demi-somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A. 132-10.
2 - Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A. 132-10.

Note 51 : Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au titre des services autres que la certification des comptes (SACC) s'élèvent à 48 milliers d'euros et correspondent à la mission suivante :

- attestation relative au bilan prudentiel et au capital de solvabilité requis (SCR), au rapport sur la solvabilité, la situation financière (SFCR) et aux états de reporting (QRT) annexés au SFCR.

L'information relative à la certification des comptes est présentée dans l'annexe aux comptes consolidés.

Autres informations

Comptes consolidés

Les comptes de MAIF VIE sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la Mutuelle assurance des instituteurs de France :

MAIF
200 avenue Salvador Allende
79038 Niort Cedex 9

MAIF établit les comptes consolidés, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France pour les entreprises d'assurance.

Engagements de retraite et avantages similaires

Indemnités de fin de carrière

La convention d'entreprise prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en faveur des salariés de l'entreprise.
Le montant des engagements correspond à la valeur actuelle probable des droits acquis par chaque salarié au moment de son départ à la retraite et tient compte de l'avis du comité d'urgence du CNC 2004-A du 21/01/2004.
Le montant de la provision comptabilisée correspond à l'engagement (1 585 milliers d'euros) retraité des écarts actuariels (18 milliers d'euros), soit un montant net de 1 567 milliers d'euros.
La gestion de ce fonds est assurée directement par MAIF VIE.
La méthode d'évaluation repose sur les critères suivants : la table de mortalité, le taux de charges sociales, l'âge de départ à la retraite, le taux de rendement interne estimé, le taux de progression du salaire, le taux d'actualisation et le taux de rotation du personnel.

Gestion des fins de carrière

L'accord d'entreprise MAIF VIE signé le 16/10/2019 relatif à la gestion des fins de carrière et conclu pour une durée déterminée jusqu'au 31/12/2021 prévoit :

- pour les salariés de 57 ans et plus (ou 54 ans et plus en situation d'handicap) souhaitant bénéficier d'un temps partiel avant leur 60 ans : la prise en charge par l'employeur des cotisations patronales retraite à hauteur d'un temps plein ;
- pour les salariés de 60 ans et plus éligibles à la retraite progressive (avec passage à temps partiel à 40 %, 60 % ou 80 %) : la prise en charge par l'employeur des cotisations salariales et patronales retraite à hauteur d'un temps plein ; en cas d'option pour un temps partiel 40 %, possibilité de dispense d'activité ;
- pour les salariés de 60 ans et plus non éligibles à la retraite progressive : la mise à disposition auprès d'un organisme d'intérêt général ;
- pour les salariés choisissant de partir dès la date d'acquisition de leur retraite à taux plein : le versement d'une prime à la liquidation compensant le malus AGIRC-ARRCO.

L'engagement relatif à cet accord a été provisionné à hauteur de 16 milliers d'euros dans les comptes 2021 au titre des engagements envers les salariés ayant activé cet accord avant le 31/12/2021.

Accord professionnel en matière de retraite dans la branche assurance

Consécutivement à la consolidation du régime Creppsa, l'accord du 17/07/1996 prévoit la création d'un fonds de pension, alimenté au minimum par une cotisation des employeurs égale à 1 % de la masse brute annuelle.
La mise en œuvre pratique du dispositif professionnel de fonds de pension a été confiée au B2V.
Les procédures d'alimentation du fonds sont en place depuis le 01/01/1999.
La cotisation de 1 % (80 milliers d'euros au titre de l'année 2021) est versée mensuellement.

ANNEXE AUX COMPTES

Plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco)

En date du 22/07/2014, un Plan d'épargne pour la retraite collectif groupe a été mis en place avec une passerelle avec le Compte épargne temps (CET). Un mécanisme d'abondement a été instauré depuis l'année 2020.

Effectif moyen du personnel

L'effectif moyen du personnel au cours de l'exercice 2021 est de 212 personnes (97 cadres et 115 employés). En 2020, l'effectif moyen était de 198 personnes.

Rémunérations et indemnités allouées aux organes de direction

La rémunération brute globale de la directrice générale est versée par MAIF.

Avances et crédits accordés aux dirigeants

Aucune avance, aucun crédit ou aucun engagement n'a été accordé aux membres des organes d'administration et de direction pendant l'exercice.

LISTE DES BRANCHES PRATIQUÉES ET PAYS OÙ L'ENTREPRISE EXERCE SON ACTIVITÉ

05

LES BRANCHES PRATIQUÉES

Liste des branches pratiquées en France
(article R. 321-1 du Code des assurances)

	Date de l'agrément
20- Vie-décès (année de début d'exploitation : 1985)	27 février 1985
22- Assurances liées à des fonds d'investissement (année de début d'exploitation : 1988)	29 janvier 1988

Liste des pays où l'entreprise exerce en régime d'établissement
Néant.

Liste des pays où l'entreprise exerce en libre prestation de services
Néant.

Effectif moyen annualisé du personnel salarié
212 personnes dont 97 cadres (personnel affecté à la commercialisation des contrats : 33).

Liste des contrats d'assurance directe dont la commercialisation a commencé au cours de l'exercice
Le contrat Sollicitudes nouvelle génération a été commercialisé à compter du 01/01/2021 et Assurance Prévoyance Professionnelle à compter du 16/07/2021.

Liste des tables établies ou non par sexe par l'entreprise d'assurance et certifiées par un actuaire indépendant de cette entreprise, agréé à cet effet par l'une des associations d'actuaires reconnues par l'autorité mentionnée à l'article L. 310-12 du Code des assurances
Des tables de mortalité d'expérience ont été certifiées en 2021 par Frédéric Planchet, actuaire indépendant agréé à cet effet, et peuvent être retenues pour la tarification et le provisionnement des garanties décès des contrats de temporaire décès et du produit Assurance vie Responsable et Solidaire, de prévoyance professionnelle et d'assurance en couverture de prêts. Certifiées pour une période maximum de 5 ans, ces tables sont contrôlées annuellement conformément à la réglementation.

MAIF.FR

Retrouvez-nous aussi sur

MAIF VIE - Entreprise régie par le Code des assurances.
Société anonyme au capital de 122 000 000 euros constitués le 14 septembre 1984
Siège social : « Le Pavois » - 50 avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79029 Niort cedex 9
Téléphone : 05 49 04 49 04 - Télécopie : 05 49 04 49 84
RCS Niort 330 432 782

07/2022 - Réalisation Estelle Vaillant pour le Studio de création MAIF.
Crédits photos : Tom Werner/GettyImages, Mélanie Chaigneau/MAIF, Alex Giraud/MAIF, Fabian Voizard, Hannah Assouline, Laurent Lamard, Maskot/GettyImages, Tara Moore/GettyImages, eclipse_images/GettyImages, Willie B. Thomas/GettyImages, Jean-Louis Carli/MAIF, Nitat Termmee/Gettyimages.

LE TRI FACILE BROCHURE BAC DE TRI

MAIF